



Message de condoléances de SM le Roi  
à la famille de feu Ahmed Faras  
*Le football marocain  
dit adieu à une icône*

Page 23

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10562

Vendredi 18 Juillet 2025

Ces Etats africains qui font peu de  
cas du droit de vie des migrants

## Trêve d'impunité ?

*L'article 4 de la Charte africaine des droits  
de l'Homme est pourtant fait pour*



Page 3



### Session du Conseil national

Conformément au statut et au règlement du parti, le Conseil national de l'USFP tiendra une session le samedi 26 juillet à partir de 12 heures au siège central du parti, sis boulevard El Arar, quartier Riad à Rabat.

L'ordre du jour de cette session comporte la présentation du rapport du Bureau politique, ainsi que l'examen et l'adoption des projets et des résolutions.



«YDUA» réaffirme son plein  
soutien à l'intégrité territoriale du  
Maroc et à l'initiative d'autonomie

Page 2

## Aicha Duihi : Les provinces du Sud vivent aujourd'hui au rythme d'une forte dynamique en matière de droits de l'Homme



Les provinces du Sud du Royaume vivent aujourd'hui au rythme d'une forte dynamique en matière de droits de l'Homme, a souligné la présidente de l'Observatoire du Sahara pour la paix, la démocratie et les droits de l'Homme (OSPDH), Aicha Duihi.

Fruit de la vision éclairée de SM le Roi Mohammed VI, cette dynamique repose principalement sur une approche de développement inclusif et un engagement soutenu des institutions de l'Etat et de la société civile en faveur de la promotion des droits et des libertés, a indiqué Mme Duihi dans une interview accordée à la MAP.

Cette démarche vertueuse, a-t-elle dit, intègre les droits humains au Nouveau modèle de développement des provinces du Sud, lancé par le Souverain en 2015, et ce conformément à l'esprit de la Constitution et

aux engagements internationaux du Royaume.

"Nous constatons de visu les évolutions des droits de l'Homme sur le terrain qui reflètent la maturité de l'expérience marocaine, intimement liée au processus de développement de cette région du Royaume et au renforcement de la justice territoriale", a poursuivi Mme Duihi.

Pour la présidente de l'OSPDH, la promotion des droits humains dans les provinces du Sud est illustrée notamment par la création de Commissions régionales et le lancement de programmes de renforcement des capacités dans ce domaine.

S'agissant du plaidoyer en faveur de la question du Sahara marocain dans les forums internationaux, la présidente de l'OSPDH a insisté sur l'efficacité des approches fondées sur un plaidoyer intelligent et mul-

tidimensionnel, faisant observer que celles-ci optent pour un discours touchant aux aspects juridiques, politiques et des droits humains.

Ce plaidoyer, a-t-elle poursuivi, se base aussi sur les acquis concrets du Royaume en matière de développement, de gouvernance et de respect des droits, et s'appuie sur des preuves tangibles et des rapports indépendants.

Dans le même ordre d'idées, elle a fait savoir que les ONG actives dans les provinces du Sud sont des acteurs essentiels de ce plaidoyer, en présentant des rapports et témoignages pour les mécanismes onusiens.

Ces ONG enrichissent le débat via leur participation à des événements nationaux et internationaux, l'échange avec des délégations étrangères et l'organisation d'activités à l'échelle locale, a-t-elle argué.

## «YDUA» réaffirme son plein soutien à l'intégrité territoriale du Maroc et à l'initiative d'autonomie

L'Union des jeunes démocrates d'Afrique (YDUA) a réitéré son plein soutien à la souveraineté du Maroc, à son intégrité territoriale et à l'initiative d'autonomie.

Dans la déclaration finale sanctionnant les travaux de son congrès continental, tenu récemment à Rabat, l'Union a réaffirmé son plein soutien à la souveraineté du Maroc et à son intégrité territoriale, tout en réitérant son appui à l'initiative d'autonomie en tant que solution réaliste et crédible sous l'égide des Nations unies.

Par ailleurs, l'Union a exprimé son engagement constant en faveur de l'autonomisation politique et économique des jeunes, de la promotion de la démocratie et des libertés ainsi que de la défense de la justice climatique, de la transformation numérique, de la solidarité et de l'intégration africaine.

L'Union s'est également félicitée du succès de cette étape organisationnelle majeure, tenue sous le thème "Démocratiser l'Afrique à l'ère des médias sociaux et de l'intelligence artificielle". Ce congrès, qui a réuni des délégations de jeunes provenant de divers pays du continent, a permis à la fois le renouvellement des instances dirigeantes et l'élargissement des débats autour des enjeux cruciaux pour l'avenir de la jeunesse africaine.

Le programme du congrès a été marqué par des sessions et des ateliers multilingues portant sur l'intelligence artificielle, la gouvernance, les processus électoraux, la justice climatique et sociale, ainsi que par des visites de terrain et des activités culturelles valorisant l'unité africaine et l'engagement commun de la jeunesse du continent.



## La contribution du Maroc à la formation des observateurs électoraux en Afrique saluée par l'UA

Le président de la Commission de l'Union africaine, Mahmoud Ali Youssouf, a salué les efforts constants déployés par le Royaume du Maroc en faveur du renforcement des capacités africaines en matière d'observation électorale et de gouvernance démocratique.

Dans son rapport semestriel sur les élections en Afrique, M. Ali Youssouf a mis en exergue l'impact croissant du cycle de formation des observateurs électoraux organisé à Rabat en partenariat entre le Maroc et le Département des affaires politiques, paix et sécurité de la Commission de l'UA.

Le rapport a été adopté lors de la 1.288e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui s'est fé-

licité de l'appui apporté par les pays africains en ce qui concerne le renforcement des capacités des observateurs électoraux de l'UA en matière d'élections et de démocratie, notamment l'organisation de la 4e édition de la formation spécialisée annuelle des observateurs électoraux de court terme de l'UA, tenue du 22 au 25 avril 2025 à Rabat.

Ce 4e cycle a permis de former 120 nouveaux observateurs issus de 52 pays africains, portant à plus de 300 le nombre total de bénéficiaires depuis le lancement de ce programme en juin 2022, dont 175 femmes.

Ce cycle de formation, fruit d'un partenariat agissant entre le Maroc et la Commission de l'UA, s'inscrit dans une

dynamique ambitieuse de consolidation de la gouvernance démocratique en Afrique.

Il profite chaque année à un nombre croissant de bénéficiaires issus des cinq sous-régions du continent, renforçant ainsi la base continentale d'observateurs électoraux qualifiés et prêts à être déployés lors des scrutins dans les pays africains.

Le rapport souligne également l'importance du dialogue séminaire sur les élections et la démocratie en Afrique, tenu en marge de la formation au Policy Center for the New South de l'Université Mohammed VI Polytechnique de Rabat.

Placé sous le thème "Gouvernance inclusive : renforcer le leadership des

femmes dans les processus électoraux africains", ce séminaire a rassemblé plus de 60 acteurs institutionnels, représentants de la société civile et experts électoraux.

En outre, le rapport met en avant l'adoption de l'appel à l'action de Rabat, issu de ce dialogue séminaire, structuré en cinq axes, appelant notamment à l'instauration de quotas de genre dans les organes électoraux, à l'allocation de budgets spécifiques à la sécurité des femmes dans les missions d'observation, à la création d'unités d'intervention contre les violences sexistes, à l'implication accrue des jeunes défenseurs des droits humains, et à la ventilation systématique des données électorales par sexe.

Ces Etats africains qui font peu de cas du droit de vie des migrants

# Trêve d'impunité ?

*L'article 4 de la Charte africaine des droits de l'Homme est pourtant fait pour*



Les politiques migratoires en cours en Algérie, Tunisie et Libye ne risquent-elles pas d'engager la responsabilité de ces pays devant la Commission africaine ou la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples ? Oui, à en croire le chercheur marocain en droit de la migration Youness Arbaoui qui estime que cela est possible au vu de l'article 4 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples qui proclame le droit à la vie comme principe fondamental, imposant aux Etats des obligations positives (agir pour protéger la vie) et négatives (s'abstenir de porter atteinte à la vie).

Youness Arbaoui soutient que dans le contexte migratoire nord-africain, ce droit apparaît fragilisé par des politiques et des pratiques qui exposent les migrants à des risques graves, voire mortels.

## Des obligations non respectées

Ainsi et selon ce chercheur, l'analyse des pratiques des Etats d'Afrique du Nord révèle plusieurs manquements majeurs. D'abord, la défaillance des mesures préventives. A ce propos, il souligne que ces Etats n'adoptent pas de dispositifs suffisants pour prévenir les pertes de vies humaines parmi les migrants, notamment lors des traversées périlleuses ou dans les zones frontalières. Ensuite, l'absence de révision des politiques migratoires. Selon lui, les politiques en vigueur ne sont pas réévaluées à la lumière des drames humains récurrents, perpétuant ainsi des situations à haut risque. Enfin, l'iden-

tification des migrants décédés. Les efforts pour identifier les victimes de la migration irrégulière restent insuffisants, privant les familles de toute possibilité de deuil et de justice.

## Quand la prévention devient un danger

Plus inquiétant encore, ajoute Youness Arbaoui, certaines mesures dites « préventives » – telles que les contrôles renforcés aux frontières ou les opérations de sauvetage mal coordonnées – peuvent elles-mêmes mettre en danger la vie des migrants. Et de préciser que ces pratiques, loin de protéger, exposent parfois les personnes à des risques accrus de mort, constituant ainsi une violation de l'obligation négative des Etats de ne pas porter atteinte à la vie.

## Vers une responsabilité internationale accrue

Face à ces constats, la question de la responsabilité internationale des Etats d'Afrique du Nord se pose avec acuité, affirme-t-il. « Hormis le Maroc, qui n'a pas ratifié la Charte africaine, ces pays pourraient être poursuivis devant la Commission africaine ou la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples pour manquement à leurs obligations. Cette perspective invite les Etats à réexaminer en profondeur leurs politiques migratoires et à mettre en place des dispositifs conformes aux standards internationaux de protection des droits humains », a conclu Youness Arbaoui.

## Respecter, protéger et mettre en œuvre le droit à la vie

Il faut rappeler que le droit international consacre également le respect du droit à la vie des migrants comme une obligation fondamentale des Etats, applicable à toutes les personnes relevant de leur juridiction, quel que soit leur statut migratoire. Ce droit est protégé notamment par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 6), qui garantit le droit à la vie à toute personne. Les Etats ont ainsi une triple obligation : respecter, protéger et mettre en œuvre ce droit, ce qui implique de prendre des mesures préventives pour éviter toute atteinte à la vie des migrants, de protéger ces derniers contre les violences et de leur garantir un accès aux soins et à une assistance adéquate.

Plusieurs instruments internationaux, comme la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi que diverses conventions relatives aux droits humains, renforcent ce cadre normatif en s'appliquant à tous les migrants, indépendamment de leur statut. Par ailleurs, le droit international humanitaire offre une protection spécifique aux migrants en situation de conflit armé, les considérant comme des civils protégés contre les effets des hostilités.

Le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies rappelle régulièrement que les Etats doivent

veiller à ce que leurs politiques migratoires respectent pleinement les droits humains, notamment en évitant d'exacerber la vulnérabilité des migrants dans les pays d'origine, de transit ou de destination. Cela inclut l'obligation d'assurer la sécurité, la dignité et la protection contre les traitements inhumains ou dégradants, ainsi que la garantie d'un accès à la justice.

En résumé, le droit international impose aux Etats de garantir le droit à la vie des migrants via des mesures concrètes de prévention, de protection et d'assistance, tout en assurant le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux, sans discrimination.

## Pourquoi ce droit est si crucial ?

Le respect du droit à la vie est crucial dans les politiques migratoires actuelles pour plusieurs raisons fondamentales. D'abord, ce droit est un principe universellement reconnu en droit international, qui impose aux Etats l'obligation de non seulement ne pas porter atteinte à la vie des migrants (obligation négative), mais aussi de prendre des mesures actives pour la protéger (obligation positive). Dans un contexte où les migrants sont particulièrement vulnérables — exposés aux dangers des traversées, aux violences, aux expulsions forcées et à la discrimination — garantir leur droit à la vie est une condition essentielle pour assurer un accueil digne et respectueux des droits humains.

Ensuite, le respect du droit à la vie dans les politiques migratoires contribue à prévenir les violations graves des droits humains, telles que la détention arbitraire, la torture, ou les traitements inhumains, qui affectent fréquemment les migrants en situation irrégulière. Il s'agit aussi d'éviter que les mesures de contrôle aux frontières ou les opérations de retour ne mettent directement en danger la vie des personnes concernées, ce qui constituerait une violation de leurs droits fondamentaux.

Par ailleurs, garantir ce droit est indispensable pour équilibrer la souveraineté des Etats dans la régulation des flux migratoires avec la protection des droits fondamentaux des migrants, assurant ainsi une politique migratoire à la fois humaine et maîtrisée. Sans ce respect, les politiques risquent d'alimenter la stigmatisation, la marginalisation et la vulnérabilité des migrants, aggravant les tensions sociales et les crises humanitaires.

Enfin, le respect du droit à la vie est aussi une obligation morale et politique qui engage la responsabilité internationale des Etats. Il est au cœur des engagements pris dans plusieurs conventions internationales et résolutions onusiennes, qui appellent à des actions concrètes pour protéger les migrants, notamment en favorisant des voies migratoires sûres, des opérations de sauvetage efficaces, et un traitement humain quel que soit le statut migratoire.

Hassan Bentaleb

# Hassan Tariq : Plus de 13.000 plaintes, doléances, demandes de régularisation et initiatives spontanées reçues en 2022 et 2023

Quelque 13.142 plaintes, doléances, demandes de régularisation et initiatives spontanées ont été reçues par l'Institution du Médiateur du Royaume en 2022 et 2023, a indiqué, mercredi à Rabat, son président, Hassan Tariq.

Il s'agit de 5.916 réclamations soumises en 2022 contre 7.226 en 2023, en hausse de 22,14%, a précisé M. Tariq lors d'une rencontre d'étude organisée par la Commission de justice, de législation, des droits de l'Homme et des libertés à la Chambre des représentants, consacrée aux rapports annuels de l'Institution du Médiateur au titre de 2022 et 2023. Les dépôts de plaintes et doléances via le portail "Espace citoyen" ont connu une augmentation notable, passant de 1.258 en 2022 à 2.239 en 2023, soit une progression de 77,98%, a-t-il ajouté.

Le Médiateur du Royaume a précisé que l'institution a traité 9.267 cas, en dépit de la hausse des doléances reçues en 2022 et 2023, expliquant que 4.116 décisions ont été rendues en 2022 et 5.151 en 2023, ce qui représente un taux de traitement de 95,85%.

En outre, il a expliqué que 4.513 doléances ont été classées (1.956 décisions en 2022 et 2.557 en 2023), tandis que les autres doléances traitées ont fait l'objet de décisions d'irrecevabilité pour des vices de forme ou d'incompétence, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi n° 14.16 relative à l'institution.

S'agissant de la nature de ces



doléances présentées par des Marocains établis dans le Royaume ou à l'étranger ainsi que par des ressortissants étrangers, M. Tariq a précisé que 4.141 doléances relevant du champ de compétence de l'institution ont été reçues en 2022 et 5.374 en 2023, en hausse de 29,78 % d'une année à l'autre.

Le Médiateur du Royaume a fait état d'une augmentation de 118,02% du taux d'interaction des administrations avec ses recommandations en 2023 par rapport à l'année précédente, faisant état également de l'interaction du Département du chef du gouvernement avec les recom-

mandations de l'institution.

Il a, dans ce sens, indiqué qu'en 2022, sept propositions ont été soumises au chef du gouvernement, en lien avec divers droits se rapportant aux services publics, dont la situation des étudiants marocains inscrits dans les universités ukrainiennes et la simplification des procédures de renouvellement du permis de conduire au profit des Marocains résidant à l'étranger.

Et d'ajouter que 2023 a aussi vu la soumission de sept autres propositions, portant entre autres sur les résultats de l'examen d'aptitude à l'exercice de la profession d'avocat au titre de la ses-

sion de décembre 2022, ainsi que sur le programme d'aide directe au logement.

Le Médiateur du Royaume a estimé que ces chiffres traduisent une confiance croissante des citoyens dans les missions de l'Institution et une prise de conscience accrue quant à son rôle en tant qu'instance d'équité, en dehors des procédures judiciaires. Ils montrent en outre la persistance de dysfonctionnements touchant aux performances de l'administration publique et à sa capacité à répondre efficacement aux demandes et attentes des usagers.

Il a également souligné la né-

cessité de traiter les recommandations en suspens et celles accumulées depuis des années, appelant le Parlement à un accompagnement efficace à travers l'interpellation des secteurs gouvernementaux concernés afin de consolider une nouvelle culture fondée sur la reddition des comptes et la valorisation du rôle de la médiation institutionnelle dans l'amélioration de la relation entre l'administration et ses usagers.

S'agissant de la vision stratégique de l'Institution du Médiateur du Royaume pour la période 2025-2027, M. Tariq a relevé que celle-ci repose sur une approche intégrée conjuguant protection des droits, évaluation du service public, modernisation institutionnelle et ouverture participative.

Suite à la présentation du Médiateur du Royaume, les députés ont unanimement mis en avant la grande portée des missions assurées par cette institution et la nécessité de renforcer l'interaction avec elle, tout en insistant sur l'importance d'améliorer l'accès des citoyens à ses services, notamment à travers les plateformes numériques.

L'Institution du Médiateur devrait constituer un maillon essentiel dans le processus de réforme de l'administration publique, ont-ils estimé, soulignant le rôle du Parlement dans le suivi de ses travaux et le renforcement de la confiance en ses missions de médiation entre l'administration et les citoyens.

## Le Maroc et l'ASEAN : Un partenariat multidimensionnel tourné vers l'avenir

Le partenariat multidimensionnel et tourné vers l'avenir unissant le Maroc et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a été mis en avant à l'occasion de la visite de travail effectuée récemment par le Secrétaire général de l'Association, Kao Kim Hourn, dans le Royaume.

En effet, cette visite, la première de ce haut responsable en Afrique, témoigne de l'importance stratégique accordée par l'ASEAN au Royaume du Maroc. A cet égard, M. Kim Hourn a souligné que "grâce à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc est engagé à renforcer la coopération avec l'ASEAN et ses Etats membres".

Dans ce sens, les relations politiques, économiques, commerciales, culturelles et culturelles entre le Maroc et les 10 Etats du Sud-Est asiatique se sont renforcées d'une manière exponentielle et font du Royaume un partenaire privilégié de ces pays au niveau régional et international.

De même, les actions communes menées au fil des années dans divers domaines de coopération ont permis de mieux rapprocher les pays et les peuples des deux régions

à travers le développement de la coopération socio-culturelle et touristique.

Les échanges commerciaux ont aussi connu un essor et se sont élevés à près d'un milliard de dollars en 2023, outre l'instauration de nombreux programmes de formation par les institutions marocaines au profit des Etats membres de l'ASEAN et des pays africains, et ce, dans le cadre d'une coopération triangulaire effective et agissante.

Le partenariat du Maroc avec ce bloc régional a été également rehaussé durant ces dernières années par l'adhésion, en 2016, au Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) de l'ASEAN, l'obtention, en 2020, du statut de Membre Observateur auprès de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA) et l'accession au Statut de "membre associé" auprès de l'Organisation des ministres de l'Education de l'Asie du sud-Est (SEAMEO), en 2021, ce qui permet au Royaume d'assurer une participation active et constructive dans tous ces foras.

Cette dynamique vertueuse dans les relations entre le Maroc et l'ASEAN a été, en outre, couronnée par l'obtention par le

Royaume, en 2023, du Statut de "Partenaire de Dialogue Sectoriel" auprès de l'ASEAN et l'adoption d'une feuille de route 2024-2028 ayant permis de renforcer le rôle du Maroc en tant qu'interlocuteur et partenaire privilégié de l'Association en Afrique.

A cet égard, le Maroc est le seul pays d'Afrique du nord à obtenir ce statut, dont dispose uniquement un autre pays africain.

Par ailleurs, le SG de l'ASEAN avait salué hautement, durant sa visite à Rabat, le rôle de premier plan du Maroc en Afrique et dans le monde arabe, faisant savoir qu'il a été témoin du Leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour la promotion du développement socioéconomique du Royaume, pour les réformes réussies réalisées dans le pays ainsi que pour les avancées infrastructurelles majeures, permettant d'assurer la stabilité, la prospérité et le développement continus du Maroc.

En outre, le SG de l'ASEAN a exprimé la volonté des pays de la région de tirer profit de la position stratégique du Maroc, en tant que porte d'entrée vers l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Europe, en saisissant les nom-

breux atouts du Royaume (Accords économiques, position géographique, infrastructures, stabilité...).

Il a aussi exprimé la volonté des pays de la région de tirer profit des opportunités offertes par les différentes initiatives stratégiques lancées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur des pays du continent africain, à savoir l'initiative visant à permettre l'accès des Etats du Sahel à l'Océan Atlantique, le Gazoduc africain atlantique et l'Initiative des Etats africains atlantiques. M. Kim Hourn a appelé, par la même occasion, Rabat à considérer l'ASEAN comme une porte d'accès à la région indo-pacifique, ce qui démontre le caractère hautement stratégique des relations entre les deux partenaires.

D'autre part, le Maroc et les pays de l'ASEAN ont bâti des relations basées sur la confiance mutuelle et le respect de l'intégrité territoriale des Etats membres de l'ONU. A cet égard, l'ASEAN a exprimé son soutien indéfectible au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc, par la voix de son Secrétaire général, lors de sa récente visite au Maroc.

# Une délégation de l'Organisation de libération de la Palestine reçue à la HACA

La présidente de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA), Latifa Akharchab, a reçu, mardi, le membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et président du Département des droits de l'Homme et de la société civile, Ahmad Al-Tamimi, dans le cadre de la visite de travail qu'il effectue au Maroc du 14 au 18 juillet, à la tête d'une délégation palestinienne de haut niveau.

Lors de cette rencontre, Mme Akharchab a exprimé la solidarité constante de l'ensemble des composantes du peuple marocain avec le peuple palestinien frère, une solidarité effective qui s'inspire de l'engagement indéfectible et du soutien multiforme de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur de la cause palestinienne, indique un communiqué de la HACA.

Elle a rappelé ensuite qu'en raison de leur pouvoir d'influence et leur potentiel pédagogique, les médias constituent un levier essentiel non seulement pour révéler et mettre en lumière la réalité des souffrances du peuple palestinien frère, mais aussi pour interpellier la communauté internationale et l'opinion publique mondiale sur les principes de droit et les considérations humanitaires qui devraient être appliqués à la question palestinienne, notamment en ce qui concerne les graves violations du droit international, du droit international humanitaire et de l'ensemble des principes des droits de l'Homme, ajoute le communiqué.

Elle a également souligné que "le traitement médiatique de la question palestinienne par les médias internationaux, notamment occidentaux, se caractérise par une narration tronquée et partielle", notant que "l'impact des doubles standards appliqués dans le traitement médiatique de cette question, particulièrement dans ses dimensions liées aux droits humains, est encore plus préoccupant et inéquitable dans l'espace public numérique global, dominé par les grandes plateformes numériques et les réseaux sociaux".



Présentant le positionnement institutionnel et les principales missions de la HACA, Mme Akharchab a mis en exergue le mandat de l'instance marocaine en matière de promotion des valeurs démocratiques et des principes des droits humains dans les contenus médiatiques audiovisuels ainsi que la consolidation dans la société marocaine de la culture de la diversité, de la parité et du vivre-ensemble.

Elle a mis également le focus sur le rôle de la HACA dans la garantie du pluralisme d'expression des différents courants de pensée et d'opinion et le renforcement de la cohésion sociale.

Elle a, en outre, exprimé la disposition de la HACA à contribuer à tout effort collectif au sein de la communauté médiatique internationale, visant à promouvoir l'éthique

et les bonnes pratiques professionnelles dans le traitement des causes justes, telle que la cause palestinienne, et à éviter que "les médias ne soient une partie du problème en se laissant instrumentaliser comme armes de guerres hybrides".

De son côté, M. Al-Tamimi a salué le soutien constant et déterminant du Royaume du Maroc, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, à la cause palestinienne.

Il a également salué l'action spécifique accomplie par la HACA, fondée sur des principes et des finalités éminemment démocratiques et axée sur les droits humains, faisant part de son vœu de voir s'instaurer une coopération fructueuse permettant de faire bénéficier son pays de l'expérience marocaine en matière de régulation des médias.

Outre le directeur général de la HACA, Benaïssa Asloun, cette rencontre s'est déroulée en présence de Fayçal Kamel Al-Ararki, membre du Comité exécutif de l'OLP, président du Département des expatriés, Qassem Alaa Eddine Ouad, secrétaire général adjoint du Département des droits de l'Homme et de la société civile, coordinateur général de la Coalition internationale pour la défense des droits du peuple palestinien et la protection du droit au retour, Mohammad Fahad Sabri Al-Shalalda, ancien ministre de la Justice et Anis Younés Salim Souidan, directeur général des relations internationales au sein du Département des relations internationales de l'OLP.

A l'issue de cette visite, la délégation palestinienne a visité quelques départements de la HACA, conclut le communiqué.

## Création de l'Association marocaine de droit administratif et des sciences administratives

L'Association marocaine de droit administratif et des sciences administratives vient de voir le jour récemment à Rabat, à l'initiative d'enseignants-chercheurs de différentes facultés de droit, d'économie et de sciences sociales du Royaume, ainsi que de cadres et d'experts relevant de plusieurs institutions nationales.

L'assemblée générale de l'association, tenue en fin de semaine, a été marquée par l'examen et l'adoption du projet de statut ainsi que l'élection de son bureau exécutif.

Ainsi, Ahmed Ajaoun a été élu président de l'association, Mohamed El Mouden vice-président,

Abdelkarim Haidara secrétaire général et El Houcine Errami secrétaire général adjoint.

Selon ses fondateurs, il s'agit d'une ONG dont les principes reposent sur l'universalité, la démocratie et l'indépendance. Elle œuvre pour l'intérêt général dans les domaines juridique et judiciaire et vise également à développer la recherche académique en droit administratif, à s'ouvrir à son environnement et à constituer un socle scientifique de qualité garantissant la pérennité du savoir.

Cette structure associative s'emploiera également au développement des études et à la pro-

motion de la recherche dans le domaine du droit administratif et des sciences administratives, comme elle s'attachera à encourager la publication d'ouvrages et d'articles portant sur ces disciplines, en vue de renforcer la production d'ouvrages et de travaux relatifs à la jurisprudence, et de contribuer à la consolidation des acquis administratifs enregistrés au Maroc.

Elle offrira également un espace aux chercheurs en sciences sociales pour publier leurs travaux académiques dans les domaines relevant de son champ d'action.

L'association ambitionne, par

ailleurs, d'enrichir le fonds documentaire marocain par des recherches académiques spécialisées, tout en œuvrant au développement et au renforcement des compétences des acteurs administratifs et élus, tant au niveau national que territorial.

Elle vise également à valoriser la recherche scientifique et appliquée afin de soutenir les décideurs dans les divers domaines de l'action administrative et de la gestion publique, ainsi qu'à instaurer une école marocaine du droit administratif fondée sur la pluralité des approches, en contribuant à l'évolution de l'enseignement du

droit administratif, notamment par l'adaptation des modèles comparés aux spécificités nationales.

Toujours selon ses fondateurs, l'association ambitionne aussi d'assurer le suivi de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires publiées, la création d'une base de données regroupant des analyses et rapports vulgarisant l'information juridique en matière administrative, ainsi que le renforcement des partenariats avec les associations et toute entité nationale ou internationale engagée dans les échanges culturels et scientifiques relatifs au droit administratif et aux sciences administratives.



## Chareh retire ses troupes de Soueida pour éviter l'affrontement avec Israël

Le président intérimaire syrien Ahmad al-Chareh, disant vouloir éviter une "guerre ouverte" avec Israël, a retiré jeudi ses troupes de la ville à majorité druze de Soueida, où un photographe de l'AFP a vu au moins 15 corps gisant dans la rue. Israël avait menacé d'intensifier ses frappes si le pouvoir syrien ne quittait pas cette province du sud de la Syrie.

Les habitants de Soueida ont découvert jeudi matin une ville sinistrée. Un correspondant de l'AFP a compté 15 cadavres gisant dans le centre de la ville, sans pouvoir indiquer s'il s'agissait de combattants ou de civils.

Les violences intercommunautaires ont fait plus de 370 morts depuis que des combats ont éclaté dimanche, selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

Elles viennent ébranler encore plus le pouvoir d'Ahmad al-Chareh qui a renversé, à la tête d'une coalition de groupes rebelles islamistes, l'ex-président Bachar al-Assad en décembre, dans un pays meurtri par près de 14 ans de guerre civile.

Jeudi matin, les forces gouvernementales s'étaient retirées de toute la province à majorité druze, ont indiqué l'OSDH et des témoins à l'AFP.

Des membres des forces gouvernementales ont affirmé à un correspondant de l'AFP posté aux abords de la province qu'ils avaient



reçu l'ordre de se retirer peu avant minuit et avaient achevé leur redéploiement à l'aube.

Dans un discours télévisé pendant la nuit, Ahmad al-Chareh avait annoncé le transfert "à des groupes locaux" et des dignitaires religieux druzes de la responsabilité du maintien de la sécurité à Soueida.

"Nous avons donné la priorité à l'intérêt des Syriens plutôt qu'au chaos et à la destruction", a déclaré M. al-Chareh, disant avoir voulu éviter "une guerre ouverte" avec Israël dont il a condamné l'intervention.

Quelques heures plus tôt, Israël avait bombardé plusieurs cibles au cœur de Damas.

Une aile d'un bâtiment du quartier général de l'armée syrienne, contigu au ministère de la Défense, a été détruite par ces frappes, qui ont fait trois morts selon les autorités. Israël a également mené d'autres frappes aux abords du palais présidentiel et dans les environs de Damas.

Les premiers affrontements avaient éclaté dimanche entre des tribus bédouines sunnites et des combattants druzes, aux relations tendues depuis des décennies.

Le gouvernement syrien est alors intervenu avec l'objectif affiché de rétablir l'ordre et a déployé ses forces mardi à Soueida, jusqu'à contrôler par des combattants druzes. Mais l'OSDH, des témoins et des groupes druzes l'ont accusé de combattre les druzes et fait état de nombreuses exactions.

M. Chareh a souligné que "l'intervention efficace de la médiation américaine, arabe et turque, a sauvé la région d'un sort inconnu".

Les Etats-Unis, alliés d'Israël et qui affichent leur soutien au nouveau dirigeant syrien malgré son passé jihadiste, avaient annoncé

mercredi soir qu'un accord avait été conclu pour rétablir le calme en Syrie.

"Nous nous sommes mis d'accord sur des mesures spécifiques qui permettront de mettre fin à cette situation troublante et terrifiante dès ce soir", a écrit le secrétaire d'Etat américain Marco Rubio sur le réseau X.

La porte-parole du département d'Etat, Tammy Bruce, avait auparavant appelé le gouvernement syrien à quitter la zone de conflit dans le sud du pays afin d'apaiser les tensions avec Israël.

Selon l'OSDH, parmi les morts dans les violences des derniers jours, 27 civils ont été victimes d'"exécution sommaires" par les forces gouvernementales.

Dans son discours, le président intérimaire a promis de faire "rendre des comptes" aux auteurs d'exactions contre "notre peuple druze, qui est sous la protection et la responsabilité de l'Etat".

Il avait fait la même promesse après le massacre de centaines de membres de la communauté alouite, dont est issu Bachar al-Assad, début mars sur le littoral syrien. Mais une commission d'enquête sur ces massacres n'a jamais rendu ses conclusions.

La communauté druze de Syrie était, avant la guerre civile, forte de quelque 700.000 personnes, présente principalement à Soueida.

Cette minorité ésotérique issue d'une branche de l'islam est aussi implantée au Liban et en Israël.

## L'OMS demande à davantage de pays d'accueillir des patients de Gaza

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a demandé à davantage de pays d'accepter d'accueillir des patients de la bande de Gaza, après l'évacuation médicale mercredi vers la Jordanie d'un groupe en majorité composé d'enfants. "Aujourd'hui, l'OMS a dirigé l'évacuation médicale de 35 patients, principalement des enfants, de Gaza vers la Jordanie, accompagnés de 72 membres de leur famille", a déclaré sur X le chef de l'OMS Tedros Adhanom Ghebreyesus. "Nous sommes reconnaissants au gouvernement jordanien pour son soutien constant et pour la fourniture de soins spécialisés aux patients gravement malades", a-t-il ajouté.

"Plus de 10.000 personnes à Gaza ont toujours besoin d'une évacuation médicale. Nous demandons instamment à d'autres pays d'accepter des patients pour des évacuations médicales - des

viens en dépendent. Beaucoup d'autres personnes attendent", a-t-il poursuivi.

L'agence onusienne réclame depuis longtemps l'élargissement des corridors médicaux, et notamment la reprise complète de la voie d'orientation des patients qui était celle d'avant la guerre, vers les hôpitaux de Cisjordanie et de Jérusalem.

L'OMS a aussi indiqué qu'au rythme actuel, il faudrait des années pour évacuer tous les patients ayant besoin d'un traitement ne pouvant être fourni à Gaza.

Elle estime qu'à Gaza, les raids aériens et le manque de fournitures médicales, d'eau, de nourriture et de carburant ont "virtuellement épuisé" un système de santé qui manquait déjà de ressources, de nombreux hôpitaux étant hors service et d'autres ne fonctionnant que partiellement ou à minima.

## Avis de décès et de condoléances

C'est avec une immense tristesse et une profonde affliction que nous avons appris le décès de Madame Hajiba Kayem (Atika), cousine de notre chère sœur Atika Rachdi, survenu le 1er juillet en France, où elle résidait depuis plusieurs années.

Marocaine de cœur et d'âme, elle portait son pays dans chaque battement et nourrissait pour le Maroc un amour sincère et profond, malgré l'éloignement.

En cette douloureuse circonstance, le journal Libération exprime ses vives condoléances et sa sincère compassion à son fils Farid, son épouse et leurs enfants, à sa fille Amina, à son fils Nadire, à son frère Hamid et son épouse Najia, ainsi qu'aux familles Kayem et Rachdi.

Nous prions le Très-Haut d'envelopper la défunte de Sa miséricorde infinie, de l'accueillir en Son vaste paradis, et d'accorder à ses proches patience et réconfort.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.



# L'armée française quitte le Sénégal et met fin à sa présence permanente en Afrique de l'Ouest

L'armée française s'apprêtait à mettre fin jeudi à sa présence militaire permanente en Afrique de l'Ouest et centrale, lors d'une cérémonie à Dakar où elle devait officiellement restituer ses dernières installations militaires françaises au Sénégal.

Ce retrait français, amorcé ces dernières années, intervient alors que la région du Sahel est confrontée à des attaques jihadistes croissantes au Mali (dont une récente tout près du Sénégal), au Burkina Faso et au Niger.

La cérémonie de restitution a débuté jeudi matin à Dakar, capitale du Sénégal où l'armée française était présente depuis 1960. Organisée dans le "camp Geille", la plus grande installation militaire française qui doit être restituée avec une remise symbolique des clefs, la cérémonie a débuté avec l'arrivée des différentes autorités militaires sénégalaises, a constaté un journaliste de l'AFP.

Le chef d'état-major des armées du Sénégal, le général Mbaye Cissé, et du général Pascal Ianni, à la tête du commandement de l'armée française pour l'Afrique, devaient prendre part à la présence permanente française au Sénégal date de 1960, année de l'indépendance du pays.

Depuis 2022, l'armée française a mis fin à sa présence permanente au Mali, au Burkina Faso, au Niger, au Tchad, en Côte d'Ivoire et au Gabon, où la

base française s'est muée en "camp partagé" gabono-français axé sur la formation.

Ce jour marque la fin officielle des Eléments Français au Sénégal (EFS), qui comprenaient environ 350 militaires français ayant pour mission principale de conduire des activités de partenariat militaire opérationnel avec les forces armées sénégalaises.

Le retrait français avait été entamé en mars et plusieurs installations avaient déjà été restituées depuis début mars par l'armée française.

Le camp Geille, situé dans le quartier de Ouakam à Dakar, abrite le poste de commandement de l'état-major interarmées et l'unité de coopération régionale.

Le Sénégal est resté après son indépendance l'un des alliés africains les plus sûrs de la France, ancienne puissance coloniale dominante en Afrique de l'Ouest.

Mais les nouveaux dirigeants en fonction depuis avril 2024 ont promis de traiter désormais la France à l'égal des autres partenaires étrangers, au nom d'une souveraineté recouvrée.

Le président sénégalais Bassirou Diomaye Faye, arrivé au pouvoir avec un agenda de rupture, avait annoncé en novembre 2024 la fin, en 2025, de toute présence militaire française et étrangère sur le sol national.

"Le Sénégal est un pays indépendant, c'est un pays souverain



et la souveraineté ne s'accommodent pas de la présence de bases militaires dans un pays souverain", avait alors déclaré M. Faye. Il avait assuré qu'il ne s'agissait pas d'un acte de "rupture" et défendu un "partenariat rénové" avec l'ancienne puissance coloniale et alliée historique française. La présence militaire française au Sénégal a reposé depuis 1960 sur des accords de défense et de coopération bilatéraux, avec un "appui à construction" de l'armée sénégalaise entre 1960 et 1974.

Ce retrait avait de fait été côté français à partir de

2011/2012. En 2011, les Forces françaises du Cap-Vert (FFCV), créées en 1974, avaient laissé la place aux EFS, ne disposant pas d'unités combattantes mais d'un réservoir d'instructeurs spécialisés.

En 2012, un changement de la forme du partenariat militaire est entériné par la signature du traité instituant un partenariat en matière de coopération militaire entre les deux pays. La défense de l'intégrité du territoire est alors assurée par les seules forces armées sénégalaises (plus d'unités combattantes françaises).

Le retrait français du Sénégal

s'est fait dans la concertation, dans un paysage sur le continent africain largement défiant sinon hostile envers la présence française.

Face à la prise de pouvoir, par des putschs, de juntes devenues hostiles au Sahel, l'armée française déployée dans la lutte antijihadiste a dû plier bagage, de gré ou de force.

Elle dispose toujours d'une base, à Djibouti, qui accueille 1.500 personnes. Paris souhaite en faire un "point de projection" pour les "missions" en Afrique, après le retrait de ses forces du Sahel.

## Washington et Bahreïn paraphent un accord sur le nucléaire civil

Les Etats-Unis et Bahreïn ont paraphé mercredi un accord de coopération dans le domaine du nucléaire civil, peu avant une rencontre à la Maison Blanche entre le président Donald Trump et Salmane ben Hamad Al-Khalifa, prince héritier de cette monarchie du Golfe.

"Il s'agit d'une signature importante", a déclaré le secrétaire d'Etat américain Marco Rubio lors d'une cérémonie de signature au côté de son homologue bahreïni, Abdellatif ben Rachid Al-Zayani. Cette signature constitue le "premier pas vers une coopération nucléaire civile plus approfondie et montre que les Etats-Unis sont prêts à être le partenaire de tout pays qui souhaite poursuivre un programme nucléaire civil qui n'est manifestement pas destiné à la fabrication d'armes ou à la menace de la sécurité de ses voisins", a ajouté le chef de la diplomatie américaine, sans citer expressément l'Iran.

Israël et Washington accusent ce pays de vouloir se doter d'une arme nucléaire, ce que Téhéran

dément. Les Etats-Unis ont bombardé le 22 juin le site souterrain d'enrichissement d'uranium de Fordo, au sud de Téhéran, et des installations nucléaires à Ispahan et Natanz, dans le cadre de la guerre de 12 jours déclenchée par Israël le 13 juin contre l'Iran.

Proche allié des Etats-Unis, Bahreïn abrite le siège de la cinquième flotte américaine.

Le président américain a reçu plus tard mercredi le prince héritier de Bahreïn à la Maison Blanche, ce dernier annonçant quelque "17 milliards de dollars" d'investissements aux Etats-Unis.

"C'est du concret. Il s'agit d'argent réel. Il ne s'agit pas de faux contrats", a plaisanté Donald Trump devant la presse réunie dans le Bureau ovale, tout en saluant les avancées de la technologie américaine. Interrogé pour savoir si l'Iran devrait venir à la table des négociations au sujet de son programme nucléaire, il a répondu: "Je crois que la balle est dans leur camp. Ce sont eux qui ont tout à gagner d'une négociation".

## L'UE "exhorte Israël à cesser immédiatement ses frappes" en Syrie

L'Union européenne "exhorte Israël à cesser immédiatement ses frappes" en Syrie, a souligné un porte-parole de la Commission mercredi soir.

"Nous exhortons Israël à cesser immédiatement ses frappes sur le territoire syrien, y compris sur des institutions clés à Damas, qui mettent en danger la vie des civils et risquent de compromettre la transition en Syrie", a déclaré ce porte-parole de l'UE, Anouar El Anouni, auprès de l'AFP.

"Nous appelons Israël et tous les autres acteurs étrangers à garantir le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie. L'UE condamne toute violation de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie", a-t-il ajouté.

"Nous appelons également les autorités de transition syriennes à la désescalade à Soueïda", dans le sud du pays, après un "grand nombre de victimes", a déclaré ce porte-parole.

Israël a bombardé mercredi le quartier général de l'armée syrienne à Damas, après avoir menacé d'intensifier ses frappes contre les forces gouvernementales si elles ne quittaient pas la ville à majorité druze de Soueïda, après trois jours de violences qui ont fait plus de 300 morts.

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

# Mots flechés

# Jeux & Loisirs

DONNE LE CHOIX	↓	DÉDUIRE	UTOPISTE	ÂGE	↓	FOND DE L'ÊTRE	↓	CONIFÈRE	↓	GRECQUE	OBÉRÉ
POSSESSIF	→			DUPER	→					BALADE	
				CONCRET	↓						
						ARTICLE ESPAGNOL				BERGE	→
TENTÉS			FIN D'ANNÉE			BRAS DROIT	→				
HÉLIUM	→										
LISIÈRE	→					CHOISI	→			CUBE	→
		LANCÉE	→					IMAGE DE MARQUE	→		
								NOTE			
PRONOM			GRECQUE	PÈRE DE SEM		SACRÉ	→			EN PENTE	→
AUTEUR INCONNU	→		EN PRIME			COLLINE DE SABLE				DISQUES	
GOURMÉE	→								BAUDET	→	
									TROUBLÉ	→	
		LÂCHE	→			MARÉCHAL DE FRANCE		LETTRES D'ANGÈLE	→		DIFFUSÉ
		HEURES SOMBRES									
LITHIUM				PAS LONG	→						
FORME D'ÊTRE	→			MOI							
PETITE ANTILOPE		CARDINAUX	→			ROULÉ	→		VOYELLES	→	CARDINAUX
		EN APNÉE				EN AMONT			CUBE		
						LE MÊME	→			BIBI	→
MÈNE EN BATEAU	→									POSSESSIF	→

## Solution mots flechés d'hier

A	B	A	B	O	U	L	E	P	I	A
B	O	A	R	E	R	A	S			
P	I	L	A	S	Q	U	E	S		
G	N	O	U	E	U					
S	U	I	A	T	E	M	U			
L	E	A	D	E	R	S	H	I	P	
P	I	R	E	R	T	S	I			
T	I	F	E	N	Z	Y	M	E		
T	A	B	L	E	A	I	F			
F	I	L	O	U	A	C	D	I		
R	E	N	A	R	D	E	H	E	R	E
R	G	D	E	B	I	T	E	U	R	

<p><b>Directeur de la Publication et de la Rédaction</b> Mohamed Benarbia</p> <p><b>Secrétaire général de la rédaction</b> Mohamed Bouarab</p> <p><b>Rédaction</b> Hassan Bentaleb Alain Bouithy Mourad Tabet Wafaa Mejdoubi Mehdi Ouassat Rachid Mettah</p> <p><b>Responsable des ressources humaines</b> Atika Rachdi</p> <p><b>Directeur artistique</b> Fouad Ezzafir</p>	<p><b>Service technique</b> Khadija Sabi (Responsable) Myriem Rehane Khadija Halafi Mariama Farki Elkandoussi Elmardi</p> <p><b>Révision</b> Abdelmoumeïn Warrach</p> <p><b>Secrétariat</b> Asmaa Tabaa</p> <p><b>Photographe</b> Ahmed Laaraki <b>Correspondants</b> Ahmadou El Katabi (Laiyoune) Abdelali khallad (Essaouira)</p> <p><b>Collaborateurs</b> Chouaib Sahnoun Khalil Benmouya</p>	<p><b>Adresse de la Rédaction</b> 33, Rue Amir Abdelkader B.P. 2165 - Casablanca Maroc</p> <p><b>E-mail:</b> liberation@libe.ma <b>Téléphone:</b> 0522 61.94.04</p> <p><b>Fax de la rédaction:</b> 0522 62.09.72</p> <p><b>Service annonces et publicité</b> E-mail: annoncesliberation@libe.ma Youssef El Gahs Mouana El Youssoufi Loubna Baghdadi Latifa Mourib Rkia Ait Dahman Siham Zaïter Fadwa Choukri</p>	<p>44, Avenue des F.A.R 3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca Tél: 0522 31.00.62 0522 62.32.32 0522 60.23.44 Fax: 0522 31.28.10</p> <p><b>Imprimerie</b> Les Editions Maghrébines</p> <p><b>Distribution</b> SAPRESS Dossier DE PRESSE 130/64</p> <p>Site web: www.libe.ma</p> <p> Journal Libération  Libération Maroc </p> <p>2017 www.ojl.ma</p>
--	--	--	--

### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2					■		■			
3							■			
4				■						
5			■							■
6								■		
7		■								
8				■						
9		■								■
10				■						

**HORizontalement**

- 1- Platitude
- 2- Bruns rouges - Personnel
- 3- Faire la vidange  
- Centrale de maîtres
- 4- Désespoir de harrag  
- On clique dessus
- 5- Terme de commerce - Elliptique
- 6- Silencieuses - Longueur jaune
- 7- Erbium - Objets de musée
- 8- Politique angolais - Os de poisson
- 9- Révolté
- 10- Epoque - Amour asinien

**VERTICALEMENT**

- 1- Agité
- 2- Invention capitale
- 3- Lève voile - Source de devises
- 4- Victoire de Napoléon  
- Ouverture
- 5- Grivois - Déduisit - Possessif
- 6- Voisin d'eau
- 7- Cours d'eau - Home de soldats
- 8- Note - Chevilles
- 9- Petit fût
- 10- Héros de Virgile  
- Eau de France

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	I	N	T	E	G	R	I	S	T	E
2	M	A	I	R	E	■	L	I	■	R
3	M	I	S	■	R	I	S	■	O	S
4	A	V	A	R	E	S	■	A	N	■
5	T	E	N	E	S	M	E	S	■	P
6	U	T	E	S	■	A	N	T	R	E
7	R	E	■	U	S	E	■	I	O	S
8	I	■	I	M	P	L	I	Q	U	E
9	T	A	R	A	I	■	L	U	X	E
10	E	R	E	I	N	T	E	E	■	S

### Grilles de sudoku

*Facile*

6	3			7		8		5
	7	8	4			9		2
			6					4
2	5		9	3				
4			1	7				6
				4	6		3	8
3				4				
8	9			1	6	2		
1	7		9			5	3	

*Moyen*

		1						4
5	9			2		8		7
	7	5	1					3
		6	2	9	4			
		7	5	1	4			
9			7	2			4	
4	8		6				2	5
3						6		

*Difficile*

			7	5				
					5	3	6	
		8	6		4	7		
	6		4	7				
9		1	6				3	
		5	3		7			
8	5		2	7				
7	2	4						
			7	9				

*Expert*

2						9		
5		3	6					
7	4					5	2	
		5			9			
6								7
		2			4			
	1	8				7	2	
			8	1				9
		6						1

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

*Facile*

9	7	3	8	6	1	5	4	2
8	2	5	9	4	3	1	6	7
6	4	1	7	2	5	9	8	3
2	3	6	1	8	4	7	9	5
7	5	8	2	3	9	4	1	6
1	9	4	6	5	7	3	2	8
5	6	9	4	7	8	2	3	1
3	1	2	5	9	6	8	7	4
4	8	7	3	1	2	6	5	9

*Moyen*

7	1	2	9	6	8	5	3	4
6	8	3	7	5	4	1	2	9
5	9	4	3	2	1	6	8	7
3	2	5	8	7	6	4	9	1
8	4	7	1	9	2	3	6	5
9	6	1	4	3	5	2	7	8
4	5	6	2	8	9	7	1	3
1	7	8	6	4	3	9	5	2
2	3	9	5	1	7	8	4	6

*Difficile*

6	3	4	9	2	5	8	1	7
9	7	5	6	1	8	2	4	3
2	1	8	4	3	7	9	5	6
5	6	1	3	8	4	7	9	2
3	2	7	5	6	9	1	8	4
4	8	9	2	7	1	6	3	5
7	5	2	8	9	3	4	6	1
1	9	3	7	4	6	5	2	8
8	4	6	1	5	2	3	7	9

*Expert*

9	3	1	4	8	6	7	2	5
5	6	7	9	1	2	4	3	8
8	2	4	5	7	3	9	6	1
3	4	6	2	5	1	8	9	7
1	7	5	3	9	8	2	4	6
2	9	8	6	4	7	5	1	3
4	1	3	8	2	5	6	7	9
7	5	9	1	6	4	3	8	2
6	8	2	7	3	9	1	5	4

# L'EMI célèbre les lauréats de sa 62<sup>ème</sup> promotion

Société

L'Ecole Mohammeda d'Ingénieurs (EMI) a organisé, mercredi à Rabat, une cérémonie de remise de diplômes aux lauréats de sa 62<sup>ème</sup> promotion composée de 503 étudiants de différentes filières, dont 8 étrangers, en présence de plusieurs personnalités civiles et militaires.

La célébration de ces lauréats s'inscrit dans un contexte national marqué par la réalisation de chantiers stratégiques, ce qui invite à réaffirmer l'importance capitale des spécialités d'ingénierie et leur rôle central dans l'accompagnement de la dynamique de développement que connaît le Royaume, en vue de la concrétisation du développement économique et social escompté, a indiqué le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Azzedine El Midaoui.

Cet événement est une occasion idoine pour ancrer la culture de reconnaissance des efforts consentis par le corps académique et universitaire, tout en mettant en valeur l'esprit de persévérance des étudiants en les encourageant à davantage d'engagement et de dévouement, a-t-il ajouté dans une allocution de circonstance.

M. El Midaoui a, par ailleurs, souligné le rôle stratégique de cette institution au sein du tissu universitaire national, en tant que l'une des plus anciennes écoles d'ingénieurs du Royaume et forte d'une riche expérience accumulée dans la formation d'élites en ingénierie.

S'exprimant à cette occasion, le président de l'Université Moham-



med V, Mohamed Rhachi, a noté que le métier d'ingénieur constitue désormais le pilier de l'ingénierie des politiques publiques mais aussi un acteur clé de la transition numérique et de la transition écologique et énergétique.

Le taux de réussite de 99% de cette promotion 2025, a ajouté M. Rhachi, constitue une preuve tangible de l'engagement, de la rigueur et de la détermination des étudiants de l'Ecole.

Selon le président de l'Université Mohammed V, l'EMI représente une référence nationale dans la formation d'ingénieurs de haut niveau, et un pôle de rayonnement scientifique reliant l'université au marché du travail et la recherche à l'innovation.

Pour sa part, le directeur de

l'EMI, Mahmoudi Hassan, a noté que cette cérémonie est le reflet d'une année universitaire riche en contributions et en succès, notamment en termes de formation en ingénierie, de recherche scientifique et d'ouverture académique.

Le directeur de l'EMI n'a pas manqué de passer en revue les conventions de partenariat scellées avec des institutions internationales de formation d'ingénieurs et des établissements des secteurs public et privé, se félicitant également des activités estudiantines effectuées tout au long de l'année universitaire 2024-2025, couronnées de plusieurs succès.

M. Hassan a tenu à exprimer sa profonde reconnaissance envers l'ensemble du personnel pédagogique et administratif, pour le dé-

vouement et le professionnalisme dont ils ont fait preuve, tout en saluant le soutien constant des familles des étudiants tout au long de leur parcours académique.

Au terme de cette cérémonie, un film institutionnel a été projeté, mettant en lumière les progrès et les grands projets entrepris sous le règne de SM le Roi Mohammed VI et les rôles joués par l'EMI pour les accompagner, tout en retraçant l'histoire de la fondation de cette institution.

L'EMI est la première école d'ingénieurs au Maroc à offrir une formation dans différentes disciplines, notamment le génie hydraulique, le génie électrique, le génie de l'environnement, le génie industriel et le génie civil.

*Parmi les causes du décès de l'individu qui s'est jeté du haut d'un château d'eau*

## Une dissection médullaire au niveau cervical

Le décès de l'individu, qui s'est jeté du haut d'un château d'eau dans la commune rurale d'Ouled Youssef, est dû à une dissection médullaire au niveau cervical avec dissection de la carotide, à une fracture du cartilage thyroïdien et à une déchirure musculaire en regard, à la suite d'une tentative de pendaison par corde entourée autour de son cou, a affirmé le procureur général du Roi près la Cour d'appel de Béni Mellal.

Dans un communiqué, le procureur général du Roi souligne que l'individu, qui observait un sit-in sur le toit d'un château d'eau, a agressé un élément de la Protection civile à l'aide d'une tige métallique, avant de le séquestrer, de le déshabiller et de le ligoter par une corde, puis le pousser du haut dudit château, précisant que cet élément a été intercepté au moyen d'un sac gonflable antichute avant d'être évacué

vers une clinique où il est toujours sous contrôle médical après avoir subi des fractures dans différentes parties de son corps.

Suite à cet incident, des éléments spécialisés des services de la Gendarmerie Royale ont tenté de faire descendre l'individu du haut du château d'eau, compte tenu du danger que représente cet acte pour lui et pour autrui, ajoute la même source, notant que l'individu en question a opposé une résistance farouche et lancé des morceaux de fer sur les éléments d'intervention, dont l'un a été grièvement blessé au niveau du visage.

Alors que les éléments d'intervention tentaient de s'approcher du toit du château via des grues hydrauliques, l'individu en question s'est jeté dans le vide et est resté suspendu à la corde qu'il mettait autour de son cou après l'avoir attaché à l'échelle

en fer du château.

L'un des éléments d'intervention a coupé la corde, tandis que l'individu a été intercepté au moyen d'un sac gonflable antichute avant d'être transféré à l'hôpital où il a été admis au service des soins intensifs avant de rendre l'âme le 15 juillet 2025.

Le parquet a ordonné une autopsie réalisée par une commission médicale qui a conclu que le décès est dû à une dissection médullaire au niveau cervical avec dissection de la carotide, à une fracture du cartilage thyroïdien et à une déchirure musculaire en regard à la suite d'une pendaison.

Cet individu, contrairement aux informations véhiculées selon lesquelles il a décidé d'observer un sit-in sur le toit du château d'eau en raison de ses doutes au sujet du décès de son père en 2019, n'a jamais déposé de plaintes à cet égard, conclut le communiqué.

## Interpellation d'un Français faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international

Des éléments de la préfecture de police de Casablanca ont procédé, mardi, à l'interpellation d'un ressortissant français de 42 ans, recherché au niveau national par les services de la police judiciaire de Tanger et faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international émis par les autorités judiciaires françaises.

Le mis en cause a été arrêté à Casablanca après que l'opération de pointage dans la base de données de la sûreté nationale a révélé qu'il fait l'objet d'un avis de recherche à l'échelle nationale émis par les services de la police judiciaire de Tanger pour son implication présumée dans une affaire de coups et blessures, indique-t-on de source sécuritaire.

L'opération de vérification de la base de données de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) a démontré que

le prévenu est recherché à l'échelle internationale en vertu d'une notice rouge de l'Organisation, généralisée et diffusée sur la base d'un mandat d'arrêt international émis par les autorités judiciaires françaises pour l'exécution d'un jugement judiciaire.

Selon les données préliminaires de l'enquête, le ressortissant français est recherché par la justice française pour l'exécution des peines prononcées en vertu d'un jugement judiciaire le condamnant dans une affaire pénale de blanchiment d'argent et de liens avec un réseau international de trafic de drogue.

Le mis en cause a été placé en garde à vue à la disposition de l'enquête menée sous la supervision du parquet compétent pour élucider toutes les circonstances de cette affaire et déterminer l'ensemble des actes criminels qui lui sont reprochés.



## Trésor

La Direction du Trésor et des Finances extérieures (DTFE) a lancé, mercredi, deux opérations de placement des excédents de trésorerie d'un total de 2,95 milliards de dirhams (MMDH).

Le premier placement, avec prise en pension, porte sur un montant de 2

MMDH sur une durée d'une journée avec un taux de 1,7%, indique la DTFE dans un communiqué.

En blanc, le second placement de 950 MDH porte sur une durée d'une journée, avec un taux moyen pondéré de 2,25%, fait savoir la même source.

## Bourse

La Bourse de Casablanca a entamé ses échanges en grise mine jeudi, son indice phare, le MASI, reculant de 0,21% à 18.779,25 points (pts). Le MASI 20, regroupant les 20 valeurs les plus liquides, cédaient 0,22% à 1.544,55 pts, tandis que le MASI ESG, indice des entreprises ayant la meilleure notation ESG publiée par Moody's ESG Solutions se repliait de 0,04% à 1.295,07 pts.

Le MASI Mid and Small Cap, qui mesure la performance des petites et moyennes entreprises cotées à la Bourse de Casablanca, abandonnait, pour sa part,

0,3% à 1.778,01 pts.

Aux valeurs individuelles, Maghreb Oxygène (-4,51% à 391,5 DH), Disty Technologies (-4,1% à 323 DH), Label Vie (-2,55% à 4.852 DH), Risma (-2,51% à 341,2 DH) et Atlantasanaad (-2,33% à 140,55 DH) enregistraient les plus fortes baisses.

A l'inverse, Eqdom (+1,77% à 1.151 DH), Lafarge-Holcim Maroc (+1,62% à 1.950 DH), Stokvis Nord Afrique (+1,38% à 64 DH), Résidences Dar Saada (+1,1% à 129 DH) et Immorente Invest (+0,89% à 87,5 DH) affichaient les meilleures performances.

## Industrie automobile

# Inauguration de l'extension de l'usine de Stellantis à Kénitra

Le chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, a présidé mercredi à Kénitra la cérémonie d'inauguration de l'extension de l'usine du groupe automobile multinational Stellantis.

Ce projet marque une nouvelle étape dans le développement du partenariat industriel, engagé depuis 2016 entre le Maroc et Stellantis, à travers l'extension de l'usine de Kénitra et le lancement de nouveaux projets d'envergure à même de renforcer les performances du site.

S'exprimant à cette occasion, le chef du gouvernement a affirmé que cette extension incarne les ambitions de la nouvelle Charte de l'Investissement et des politiques industrielles du Royaume sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en encourageant la montée en gamme de la production nationale, l'intégration locale et le développement d'un tissu économique structurant et compétitif.

"Ce projet mobilisant un investissement important de 1,2 milliard d'euros, dont 702 millions à titre d'investissement auprès des fournisseurs, permet-

tra de doubler la capacité de production avec un taux d'intégration cible de 75% à l'horizon 2030", a-t-il indiqué.

Cette extension permettra la création de 3.100 emplois directs, a également précisé M. Akhannouch, lors de cette cérémonie qui s'est déroulée en présence notamment des ministres de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour, de l'Inclusion économique, des Petites entreprises, de l'Emploi et des Compétences, Younes Sekkouri, et du Transport et de la Logistique, Abdessamad Kayouh.

De son côté, M. Mezzour a souligné que l'extension de cette usine est de nature à consolider la position du Maroc en tant que plateforme industrielle automobile de référence avec une capacité de production de plus d'un million de véhicules par an, ajoutant que ledit projet constitue le reflet tangible de la confiance mutuelle et de l'ambition partagée entre le Maroc et Stellantis.

"Ce partenariat d'exception renforce notre souveraineté industrielle et technologique, conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, en in-

tégrant davantage de valeur locale et en créant des opportunités d'emploi qualifiées pour notre jeunesse, véritable moteur de l'excellence du Made in Morocco automobile", a-t-il relevé.

Pour sa part, le directeur des Opérations de Stellantis Moyen-Orient et Afrique, Samir Cherfan, a fait observer que l'extension de l'usine de Kénitra constitue la marque de la solidité du partenariat entre le gouvernement marocain et le groupe Stellantis qui a démarré en 2016 en vue de développer la filière automobile.

Et d'ajouter que depuis la mise en œuvre de l'Accord Cadre, le projet industriel de Kénitra a largement dépassé les objectifs initialement fixés, affirmant que le groupe est engagé à contribuer au développement d'un écosystème industriel compétitif, performant et résilient.

"La première phase, dédiée à la construction et au lancement de l'usine, a été achevée dans les délais, avec l'inauguration de l'usine en 2019 par le Souverain. Quant à la deuxième phase, elle a permis de doubler la capacité de

production de l'usine atteignant 200.000 véhicules par an dès la fin de 2020, soit trois ans en avance par rapport au calendrier initial", a-t-il expliqué.

Compte tenu du potentiel compétitif de l'industrie automobile marocaine, Stellantis a lancé de nouveaux projets relatifs notamment à la production annuelle de moteurs au sein de l'usine de Kénitra atteignant 350.000 unités, avec une première phase d'assemblage d'une nouvelle génération de moteur MHEV -Mild Hybrid-, démarrée en mai 2025 et une seconde phase dédiée à l'usinage dès novembre 2026.

Il s'agit également du développement de solutions de Micromobilité en augmentant la capacité de production des modèles Citroën Ami, Opel Rocks-e, Fiat Topolino, passant de 20.000 à 70.000 unités par an depuis janvier 2025, outre la production, dès juillet 2025, de nouveaux objets de mobilité à trois roues 100 % électriques et la production de bornes de recharge électriques avec une capacité de 204.000 bornes.

## Ciments du Maroc

# Le groupe Heidelberg Materials lance des opérations de restructuration de l'actionnariat

Ciments du Maroc, acteur majeur dans le secteur cimentier, a annoncé, mercredi, le lancement par le groupe Heidelberg Materials d'opérations de restructuration de l'actionnariat.

"Il a été procédé, en date du 11 juillet 2025, à l'apport par la filiale du groupe Heidelberg Materials, la société Heidelberg Materials Italia Cementi Spa, de la totalité des actions détenues directement dans Ciments du Maroc, soit 5.918.717 actions représentant 41% du

capital de ladite société au profit de la société en formation de droit allemand, Heidelberg Materials AMWA Holding GmbH", indique Ciments du Maroc dans un communiqué publié, mercredi, sur le site de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

Cet apport de titres vient en libération, par la société Heidelberg Materials Italia Cementi Spa, de la souscription à l'ensemble des actions constituant le capital de la société en

formation, Heidelberg Materials AMWA Holding GmbH, fait savoir la même source. Dès l'immatriculation de la société Heidelberg Materials AMWA Holding GmbH au registre du commerce, il est prévu de procéder à la cession de l'ensemble des actions composant le capital de cette société, par Heidelberg Materials Italia Cementi Spa au profit de la société mère Heidelberg Materials AG.

Ces opérations s'inscrivent dans le

cadre du projet global de restructuration du Groupe Heidelberg Materials, ayant pour but la simplification de l'organigramme juridique du Groupe et de la structure actionnariale de Ciments du Maroc.

Ces opérations de restructuration internes n'impacteront pas le seuil de participation de 51% détenu indirectement par le Groupe Heidelberg Materials dans le capital de Ciments du Maroc.

Festival national de l'Aïta

# Chants traditionnels et hommage à des figures emblématiques

La 23e édition du Festival national de l'art de l'Aïta s'est ouverte, mercredi à Safi, avec des prestations musicales et des hommages rendus à de grandes figures issues de différentes écoles de l'Aïta, en présence d'artistes, d'acteurs culturels et d'épris de cet art séculaire, venus de toutes les régions du Maroc.

Placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, cet événement culturel, qui se tient du 16 au 19 juillet, vise à mettre en valeur l'art authentique de l'Aïta et à renforcer sa place dans la scène culturelle nationale, compte tenu de son importance en tant qu'expression de l'identité marocaine et l'un des piliers des industries créatives au Royaume.

Lors de la cérémonie d'ouverture, qui s'est déroulée en présence notamment du gouverneur de la province de Safi, Mohamed Fetah, se sont succédé sur scène plusieurs figures emblématiques comme Khadija Margoum et la jeune artiste montante Siham Mesfiouia, en plus d'un hommage à des artistes du patrimoine de l'Aïta tels que Mohamed Mahfoudi, Kabboura Naghimi et Saïd Benhriouida.

S'exprimant à cette occasion, la directrice régionale du Département de la culture pour Marrakech-Safi, Asmaa Loqmani, a souligné que cette 23e édition s'inscrit dans le cadre d'une vision stratégique mise en place par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, visant à valoriser le patrimoine national, tout en érigeant la culture en catalyseur du développement durable.

Dans cet esprit, elle a précisé que le ministère œuvre aujourd'hui à la



préservation du patrimoine culturel national, non seulement dans une logique de sauvegarde de l'identité, mais aussi dans une démarche de valorisation, en tant que levier économique et social, notant que l'Aïta, de par son enracinement populaire et sa richesse expressive, occupe une place de choix dans cette approche.

La responsable a ajouté que ce festival, désormais un rendez-vous culturel incontournable à Safi, illustre pleinement cette dynamique, relevant qu'il a connu une évolution significative ces dernières années, tant au niveau de sa programmation que de son ouverture à de nouveaux publics et de l'organisation d'activités parallèles.

"Au lancement de ce festival il y a plus de vingt ans, nous étions convaincus que l'Aïta n'était pas seulement un art, mais un miroir de la mémoire et un vecteur de l'identité marocaine dans toute sa diversité", a

dit, de son côté, le président de l'Association "Les Amis de Thor Heyerdahl", Saïd Laqabi.

Il a fait savoir que le choix de la ville de Safi pour accueillir cet événement n'était pas fortuit, car elle a toujours été un carrefour de civilisations, notamment andalouse, portugaise, africaine, amazighe et arabe, exprimant l'espoir que le festival, à travers cette édition et les prochaines, contribue à impulser une nouvelle dynamique pour en faire une plateforme internationale d'échange culturel et de promotion du patrimoine marocain.

Après la cérémonie d'ouverture, le public s'est dirigé vers la scène de la place Moulay Youssef, où des artistes comme Wissal El Abdiya, Hamid Serghini et Idriss El Bouazzaoui ont enflammé la scène avec des prestations issues de différentes formes de l'Aïta, notamment l'Aïta Marsaouiya, l'Aïta Hasbaouiya et l'Aïta Zaâriya.

La soirée a suscité un grand en-

gouement de l'assistance, entre applaudissements nourris et reprises collectives des mélodies, créant ainsi des moments de communion intense entre les spectateurs et les figures de cet art patrimonial toujours vivant.

A ce sujet, plusieurs visiteurs ont exprimé leur joie quant au lancement de cette nouvelle édition, soulignant notamment la forte présence féminine au sein des troupes de l'Aïta, reflet de l'évolution de cet art et de sa capacité à s'adapter aux mutations contemporaines tout en conservant son essence.

Le public de cette manifestation, organisée par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, en partenariat avec la préfecture de la province de Safi et l'Association les "Amis de Thor Heyerdahl", sous le thème "Patrimoine musical et industries culturelles", sera au rendez-vous avec une brochette de concerts animés par des stars de l'Aïta, parmi lesquels Hajib, Youssef Zoubid, Naïma El Abdiya, Abdelaziz Ahouzar, Siham Mesfiouia, Soufiane Makhloufi, Ikram El Abdiya et Ayoub El Abdi, aux côtés d'autres figures issues des différentes écoles de cet art ancestral.

Le programme comprend également des volets intellectuels, dont une conférence sur le patrimoine musical et les industries culturelles, avec la participation d'universitaires et d'artistes.

Des activités parallèles sont aussi prévues, notamment des ateliers de formation destinés aux jeunes dans les domaines du théâtre, de la musique, des médias et des métiers de l'art et de la culture, encadrés par des artistes et enseignants spécialisés.

## Le spectacle "Nostalgia" marque l'ouverture au public du parc archéologique de Sidi Abderrahmane



Le parc archéologique de Sidi Abderrahmane à Casablanca a officiellement ouvert ses portes au public, mercredi, à l'occasion d'une nouvelle édition du spectacle immersif "Nostalgia, les émotions d'antan", marquant une étape majeure dans la stratégie de valorisation du patrimoine historique du Royaume.

Lancé cette année à Fès, le programme "Nostalgia" a pour objectif de mettre en lumière, à travers des approches artistiques et technologiques, plusieurs sites historiques et archéologiques du Maroc. Après son passage à Rabat, l'édition actuelle poursuit son itinéraire à Casablanca avant d'être déployée dans d'autres villes du Royaume, notamment Agadir.

Dans une déclaration à la presse, la directrice régionale de la culture à Casablanca-Settat, Hafida Khouyi, a indiqué que "le parc archéologique de Sidi Abderrahmane est une fierté pour la région. Il témoigne d'une période préhistorique essentielle et vient enrichir l'offre culturelle et patrimoniale de Casablanca".

"Ce projet vise également à offrir aux passionnés d'histoire un lieu d'apprentissage, de découverte et de transmission", a-t-elle ajouté.

Le spectacle "Nostalgia", programmé dans ce cadre, s'est distingué par une performance de drones spectaculaire, illustrant dans le ciel nocturne des monuments historiques de la capitale économique et des espèces ani-

males préhistoriques.

Organisé sous le thème "Casablanca avant nous", ce volet casablancais du programme "Nostalgia" se poursuivra jusqu'au 20 juillet courant, proposant au public une série de représentations nocturnes mêlant arts visuels, narration patrimoniale et technologie de pointe.

L'événement s'est déroulé en présence, notamment, du président du Conseil de la région de Casablanca-Settat, Abdellatif Maâzouz, du secrétaire général par intérim du département de la culture, Salah-eddine Abkari, du directeur général de Casablanca Events & Animation, Mohamed Jouahri, ainsi que d'un parterre de responsables et d'acteurs culturels.

"Festival des plages"

## Said Mosker ouvre le bal sur la scène de M'diq

Le chanteur marocain Said Mosker a gratifié, mardi soir, le public de la scène de M'diq d'un spectacle somptueux, en ouverture de la 21<sup>ème</sup> édition du "Festival des plages", organisé par Maroc Telecom.

La scène de la plage de M'diq a été envahie par des dizaines de milliers de spectateurs venus de la ville et de ses environs, ainsi que de nombreux visiteurs, qui ont choisi ce rendez-vous artistique pour égayer leurs vacances d'été.

Accueilli par un tonnerre d'applaudissements d'un public enthousiaste, Said Mosker a ouvert son concert avec une sélection de ses chansons les plus célèbres, reprises en chœur par les spectateurs dans une ambiance festive et conviviale, illustrant le lien fort unissant l'artiste à son public.

Lors de cette soirée musicale mémorable, l'artiste a interprété un florilège de ses tubes à succès, qui ont marqué son riche parcours de plus de 33 ans au service de l'art et de la créativité, au cours duquel il a réussi à s'imposer comme une figure incontournable de la scène musicale marocaine.

Cette somptueuse soirée, qui s'est déroulée dans une ambiance féérique, a lancé les festivités du "Festival des plages", organisé chaque été par Maroc Telecom, dans l'objectif d'animer les stations balnéaires et d'offrir des moments de divertissement et de plaisir raffiné aux habitants et aux visiteurs de Tamuda Bay, en accueillant les plus grandes stars de la musique marocaine.



Dans une déclaration à la MAP, M. Mosker a exprimé sa joie de participer chaque année à ce rendez-vous, qui constitue pour lui une occasion de renouer avec son public, soulignant que le "Festival des plages" offre, depuis 21 ans, l'occasion aux artistes marocains de rencontrer leur public et de le gratifier de spectacles inédits.

Said Mosker a donné rendez-vous à ses fans et à tout le public marocain pour découvrir ses nouvelles créations musicales cet été, tout en souhaitant plein succès aux artistes marocains qui

se produiront lors des différentes soirées de cet événement culturel incontournable.

Avant la performance de Said Mosker, le groupe "Aita Jabalia" de Chefchaouen a eu l'occasion de se produire sur la scène de M'diq, en offrant un assortiment de chansons populaires qui ont suscité l'enthousiasme du public.

Selon les organisateurs, ce rendez-vous estival s'est imposé, depuis 2002, comme l'un des événements majeurs du paysage culturel marocain, précisant que chaque été, ce dernier rassemble

des millions de spectateurs dans les plus belles stations balnéaires du Royaume autour de concerts gratuits, dans une ambiance festive et accessible à tous.

Plusieurs artistes nationaux issus de divers horizons musicaux se produiront tout au long de l'événement, ainsi que des chanteurs arabes et des groupes folkloriques, fait savoir Maroc Telecom, soulignant que des talents émergents et des têtes d'affiche offriront un programme éclectique: nouveaux talents, hip-hop, rap, fusion, chanson marocaine chaâbi et contemporaine, musique charqui, raï, reggada, et bien plus encore.

Comme chaque année, les groupes locaux seront mis à l'honneur, renforçant ainsi l'ancrage du festival dans le tissu social et culturel des régions concernées, relève la même source, notant que 113 concerts gratuits ponctueront cette nouvelle édition.

L'édition 2025, qui se poursuivra jusqu'au 21 août à Tanger, Al Hoceïma, Martil, Saïdia et à Nador, bénéficiera d'infrastructures de pointe, avec des scènes répondant aux standards internationaux, comparables aux grandes installations des festivals mondiaux.

Au-delà de la musique, le « Festival des plages » Maroc Telecom est un moteur de développement social et économique. Accessible gratuitement, il favorise l'inclusion en rapprochant les artistes du public, tout en stimulant l'attractivité touristique et l'économie locale des villes hôtes.

Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain

## Vernissage de l'exposition "Marc Riboud & Bruno Barbey : Regards croisés"

Le vernissage de l'exposition "Marc Riboud & Bruno Barbey : Regards croisés" a eu lieu, mercredi au Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain (MMVI) à Rabat, marquant la première présentation au Maroc de ce dialogue visuel entre deux figures majeures de la photographie humaniste du XX<sup>e</sup> siècle.

Organisée par la Fondation nationale des musées, l'Association "Les Amis de Marc Riboud et Madame Caroline Thiénot Barbey", cette exposition met en lumière l'univers singulier de deux membres emblématiques de l'Agence Magnum Photos, à travers une centaine d'œuvres prêtées notamment par le Musée Guimet à Paris.

Dans une déclaration à la MAP, Catherine Riboud, épouse du défunt photographe Marc Riboud, s'est dite heureuse de voir naître cette première exposition au Maroc, fruit d'un travail de mémoire mené en étroite collaboration avec le Musée Guimet, désormais

dépôt de l'ensemble du fonds Riboud. Elle a évoqué à cette occasion le tout premier grand périple de son mari, de Beyrouth à Calcutta, immortalisé par une série de clichés devenus iconiques, soulignant qu'il composait ses photos comme des peintres, avec équilibre et lignes de force.

Mme Riboud a également mis en avant l'approche profondément humaine de son époux, expliquant que "ce n'était pas tant un message qu'il portait, mais une manière d'être : respectueuse, empathique, souvent teintée d'humour".

La fille du photographe Bruno Barbey, aussi présente au vernissage, a rappelé l'attachement viscéral de son père au Maroc, son pays natal. "Il est né à Berrechid et n'a jamais cessé d'y revenir pendant 30 ans", a-t-elle indiqué.

Elle a décrit avec émotion l'univers de ce pionnier de la photographie couleur, influencé par le néo-réalisme italien, dont l'œuvre marie le journalisme

de terrain à une esthétique picturale, affirmant qu'"il photographiait l'humain dans son environnement naturel, la rue comme une scène de théâtre. Ce sont des scènes simples, mais qui deviennent des tableaux".

Pour sa part, le président de la Fondation nationale des musées du Maroc, Mehdi Qotbi, a salué l'importance de cette exposition, qui intervient dans le contexte de la dynamique culturelle insufflée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

"Depuis l'accession de Sa Majesté le Roi au Trône, la culture et les musées ont connu un bond en avant remarquable, et aujourd'hui notre pays est devenu un exemple", s'est-il réjoui.

Cet événement tient aussi son importance du fait qu'il réunit deux grandes figures de la photographie mondiale, a relevé M. Qotbi.

"Aujourd'hui, la photographie est un art à part entière", a-t-il dit, rappelant que Marc Riboud fut le premier photo-

graphe occidental à entrer en Chine communiste pour y prendre des clichés, tandis que Bruno Barbey nourrissait un attachement profond au Maroc.

Pour Lorène Durret, co-commissaire de l'exposition et directrice de l'Association « Les Amis de Marc Riboud », cette rencontre photographique illustre une vision commune du monde, forgée par les voyages, les grands bouleversements géopolitiques et une esthétique profondément humaniste.

Elle s'est arrêtée sur le regard singulier que Riboud portait sur le Maroc, en particulier sur la ville de Fès, à laquelle il était attaché, ajoutant que ses photographies constituent un témoignage visuel de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

"Présents à des moments importants de l'Histoire, leurs clichés, autrefois inscrits dans l'actualité brûlante, sont aujourd'hui redécouverts sous un prisme historique. Ils deviennent des traces visuelles précieuses face aux risques de réécriture ou d'oubli", a-t-elle estimé.

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Taroudannt  
Caidat Igli  
Commune OULED AISSA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 01/2025

Le Lundi 18/08/2025 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Président de la commune d'Ouled Aissa, sis au siège de la commune à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix pour :

**Travaux d'équipement des points d'eau par système de pompes et photovoltaïques des douars : Zaouit Ben Abbou, El Machroua, Ouled Malek, Ait Dahmane, Ain Azeroual, Laghifria, Agadir Abbou et le Centre Ouled Aissa à la commune Ouled Aissa, Province de Taroudant.**

\*Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

\*L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

**Un Million Six Cent Quatre Vingt Sept Mille Soixante Deux Dirhams (1 687 062,00 dhs).**

\*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trente Mille Dirhams (30 000,00 dhs)**

\*Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

\*Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

\*Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont précisées de la façon suivante :

Secteur	Classe	Qualifications
I	4	16

N° 4719/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale,  
du Précolaire et des sports  
Service du Contrôle des Établissements  
et des Salles Sportives  
-SEGMA-



المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم الأولي والابتدائي  
مصلحة مراقبة المؤسسات  
والصالات الرياضية  
- س. س. م. س. -

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

N° : 03/2025

Le Vendredi 05 Septembre 2025 à 10h 00, il sera procédé à la direction du sport sise au siège du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix pour :

**L'ACHAT, INSTALLATION ET MISE EN MARCHÉ DU MATÉRIEL TECHNIQUE POUR L'ÉQUIPEMENT DE LA PISCINE MOULAY AL HASSAN A OUJDA RELEVANT DU SEGMA « SERVICE DE CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES ».**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **6 600 000,00 DHS (SIX MILLIONS SIX CENT MILLE DHS) TTC**

Le cautionnement provisoire est fixé à : **50.000,00 DHS (CINQUANTE MILLE DHS)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° : 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les documents techniques demandés à l'article 11 du RC doivent être déposés au bureau de Chef de Service du Contrôle des Établissements et des Salles Sportives à la direction du sport sise au siège du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication Avenue IBN Sina Agdal Rabat, au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'ouverture des plis avant 15 h 00 min., ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 4720/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Driouch  
Conseil provincial de Driouch

Avis d'appel d'offres ouvert national sur offres de prix  
N°10/CPD/2025

Le mardi 12/08/2025 à 11 :00h il sera procédé, dans les bureaux du Conseil de la Province de Driouch, sis à la ville de Driouch, à l'ouverture des plis, en séance publique, relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix ayant pour objet :

**Travaux de construction du siège du groupement des collectivités territoriales « GCT-BCH » Kert à la Commune de Mtaissa relevant de la Province de Driouch. - Lot unique-**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quatre millions sept cent quatorze mille et neuf cent trente-huit de dirhams toutes taxes comprises (4 714 938,00 DH TTC).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **soixante-dix mille de Dirhams (70 000,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique selon l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation, notamment la production, pour les entreprises installées au Maroc, d'une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
A	4	A.2

Ces certificats tiennent lieu du dossier technique.

Pour les entreprises non installées au Maroc, le dossier technique est composé des pièces prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4721/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Driouch  
Conseil province de Driouch

Avis d'appel d'offres ouvert national sur offres de prix  
N°11/CPD/2025

Le mardi 12/08/2025 à 14 :00h il sera procédé, dans les bureaux du Conseil de la Province de Driouch, sis à la ville de Driouch, à l'ouverture des plis, en séance publique, relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix ayant pour objet :

**Travaux de construction du siège du groupement des collectivités territoriales « GCT-BCH » ANOUAL à la Commune de Tamsamane relevant de la Province de Driouch. - Lot unique-**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quatre millions sept cent quatorze mille et neuf cent trente-huit de dirhams toutes taxes comprises (4 714 938,00 DH TTC).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **soixante-dix mille de Dirhams (70 000,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique selon l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation, notamment la production, pour les entreprises installées au Maroc, d'une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
A	4	A.2

Ces certificats tiennent lieu du dossier technique.

Pour les entreprises non installées au Maroc, le dossier technique est composé des pièces prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4722/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**AGENCE NATIONALE DES PORTS**  
**DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**44/AOO/DPSR-ANP/2025**

**SEANCE PUBLIQUE**

Le **12/06/2025** à **11H00** Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction du Port de Safi et Région à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**VENTE DU MATERIEL INFORMATIQUE REFORME PAR LA DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir de portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **1 000,00 MILLE DIRHAMS**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

**Les concurrents peuvent :**

- \*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION
- \*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION (PORT DE SAFI)
- \*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès du Ministère de l'Economie et des Finances chargé du budget n° 1492-23 en date du 23/04/2023 ;
- \*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le : **06/06/2025 à 11H00 DIRECTION DU PORT DE SAFI VILLE**

**LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 5 DU CAHIER DES PRÉSCRIPTIONS SPÉCIALES.**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION - Tél. 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 02 - 06 20 49 42 29 - Fax : 05 24 46 28 64.

**N° 4723/PA**

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation  
 Université Hassan I<sup>er</sup>  
 Présidence  
 Settat



جامعة الحسن الأول  
 MOHAMED EL CHOUH  
 UNIVERSITÉ HASSAN I<sup>er</sup>

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
 جامعة الحسن الأول  
 الرئاسة  
 سطت

## Appel Ouvert À Candidatures

Conformément à la loi organique 12.02 relative à la nomination aux fonctions supérieures, en application des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par Dahir n° 1.02.20 du 27 Chaaban 1433 (17 juillet 2012); Et conformément aux dispositions de la loi 01.00 portant organisation de l'Enseignement Supérieur, promulguée par Dahir n° 1.00.199 du 15 Safar 1421 (19 mai 2000), notamment son article 20 ;

**Le Président de l'Université Hassan 1<sup>er</sup> porte à la connaissance des Professeurs de l'Enseignement Supérieur (P.E.S) qu'un appel à candidature est ouvert pour le poste de Directeur de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées, Berrechid.**

Le dossier de candidatures peut être retiré, **du 24 Juillet 2025 au 31 Juillet 2025 inclus**, au siège de la Présidence de l'Université, (Secrétariat Général), Complexe Universitaire, Km 3, route Casablanca, **de 9h30 à 15h00**, ou être téléchargé via le site web de l'Université [www.uh1.ac.ma](http://www.uh1.ac.ma)

Les dossiers de candidatures dûment constitués doivent être déposés, contre récépissé, en **six (06) exemplaires**, avec copie sur USB (en formats Word et PDF), **du 08 Septembre 2025 au 12 Septembre 2025 inclus**, à l'adresse et horaire sus indiqués.

Complexe universitaire, B.P. : 539 - Settat - Tél. : (212) 0523 72 12 75/ 76 - Fax : (212) 0523 72 12 74  
 (212) 0523 72 12 74 الإلكتروني (212) 0523 72 12 75/76 هاتف المكتب (212) 0523 72 12 74 الفاكس  
 المركب الجامعي، ب.ب: 539 - سطتات (212) 0523 72 12 75/76 هاتف المكتب (212) 0523 72 12 74 الفاكس  
[www.uh1.ac.ma](http://www.uh1.ac.ma)

**N° 4724/PA**



**DIRECTION PROVINCIALE D'ASSA-ZAG**

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SIMPLIFIÉ. » SEANCE PUBLIQUE

Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de ASSA ZAG relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de Formation Guelmim Oued Noun sise à : RUE 19 MAI ASSA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert concernant :

N° AO	OBJET	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRES	Estimation de TTC	Qualification et Classification Annuelle :	DATE OUVERTURE
01/2025/INV. DP.AZ.S	L'ELABORATION DE LA SITUATION DEFINITIVE DES TRAVAUX REAUSES ET LA PREPARATION DES ETUDES TECHNIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA SALLE COUVERTE RELLEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE ASSA-ZAG - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM-OUED NOUN	SANS	156 000,00 Cent Cinquante Six Mille Dirhams TTC	Voir RC	31/07/2025 à 11H00
02/2025/INV. DP.AZ.S	ETUDES TECHNIQUES ET SUivi DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE COUVERTE A LA COMMUNE D'ASSA, RELLEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE ASSA-ZAG- ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM-OUED NOUN.	SANS	43 200,00 Quarante Trois Mille Deux Cent Dirhams TTC	Voir RC	31/07/2025 à 11H00
06/2025/EXP. DP.AZ	PRESTATIONS DE RESTAURATION ET HEBERGEMENT AU PROFIT DES BENEFICIAIRES ET ENCADRANTS DE LA FORMATION CONTINUE ORGANISEE PAR LA DIRECTION PROVINCIALE DE ASSA-ZAG  AREF GON	6093,00 DH ( Six mille trois cent quatre-vingt-trois dirhams et 00 centimes)	MIN: 226 952,00 DHS MAX: 319 600,00 DHS	Voir RC	31/07/2025 à 12H00

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics et l'article 12 de l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté n° 1692-23 du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 07 du règlement de la consultation.

**N° 4725/PA**



**Royaume du Maroc**  
 Ministère de l'Education Nationale  
 du Préscolaire & des Sports

**Académie Régionale d'Education et de Formation De la région Fès - Meknès**  
**Direction provinciale de Taza.**

## AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 72/DTZ/INV/2025

**Le jeudi 4 septembre 2025 à 10 heures**, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA (relevant de l'AREF FES MEKNES) rue Allal El Fassi -TAZA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres NATIONAL sur offre de prix n° **72/DTZ/INV/2025 du 4 /09/2025 pour TRAVAUX D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE QUALIFIANT EL MANSOUR DAHBI A LA COMMUNE OULAD ZBAIR A LA PROVINCE DE TAZA**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 L'estimation des couts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :  
**Un million trois cent neuf mille six cent quatre-vingt dirhams (1309680,00 DH)**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : **Vingt mille dirhams 20000,00 DH**  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers, par voie électronique dans le **portail des marchés publics accessible à l'adresse :** [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation.  
 Il est exigé une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

**N° 4726/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DEL'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE TAOURIRT  
COMMUNE SIDI ALI  
BELKACEM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL N°  
13/2025/CSAB

Le Lundi 18 /08/2025 à 11 h, il sera procédé, dans le siège de la commune de SIDI SIDI Ali Belkacem, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°13/2025/CSAB pour : ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DEUX (02) PISTES RELEVANT DE LA COMMUNE SIDI ALI BELKACEM-PROVINCE TAOURIRT REGION DE L'ORIENTAL

Le dossier de d'Appel D'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

-L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à Cinquante Huit Mille Sept Cent Soixante Seize Dirhams TTC (58776 ,00 DH TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à Mille Cent Dirhams (1100,00 dh)

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles du 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1 444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics .

Les candidats doivent : Déposer leurs dossiers par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 04 et 05 du règlement de consultation N° 4732/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DEL'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE TAOURIRT  
COMMUNE SIDI ALI  
BELKACEM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL N°  
14/2025/CSAB

Le Lundi 18/08/2025 à 12 h, il sera procédé, dans le siège de la commune de SIDI SIDI Ali Belkacem, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°14/2025/CSAB pour :

AMENAGEMENT PISTE RELIANT TANAZART AVEC CHAABATE ARBIA A TRAVERS CIMETIERE SIDI EL MAALLOUM - COMMUNE DE SIDI ALI BELKACEM - PROVINCE DE TAOURIRT-REGION DE L'ORIENTALE

Le dossier de d'Appel D'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

-L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à Cent Soixante Dix Huit Mille Quatre Cent Quatre Vingt Huit Dirhams TTC (178488.00 DH TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à Trois Mille Cinq Cent Dirhams (3500,00 dh)

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles du 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1 444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics .

bane 1 444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics .

Les candidats doivent : Déposer leurs dossiers par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 04et 05 du règlement de consultation N° 4733/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DEL'INTERIEUR  
PROVINCE AL HAOUZ  
CERCLE TOUAMA  
CAIDAT ZERKTEN  
C.T ZERKTEN  
DIVISION TECHNIQUE  
BUREAU DES  
MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SIMPLIFIE  
N°: 03/2025/BC/CTZ

Le 29 Juillet 2025 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de la commune territoriale Zerkten à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° : 03/2025/BC/CTZ concernant :

LOCATION D'ENGINS POUR LE TRAITEMENT DES POINTS NOIRS ET EVACUATION DES GRAVATS A TRAVERS LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ZERKTEN PROVINCE AL HAOUZ REGION MARRAKECH-SAFL

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent quatre-vingt-

dix-sept mille dirhams quarante-huit centimes TTC. (297 000.48 dh TTC).

Le cautionnement provisoire est fixée à la somme de: Cinq mille neuf cent quarante dirhams (5 940,00 DH).

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent par voie électronique dans le portail des marchés publics, conformément à l'article 135 du décret et l'arrêté n° 1982.21 du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et finances, chargé de budget du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 6 du Règlement de consultation. N° 4734/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA  
REGION DE TANGER TETOUAN AL HOCEIMA  
ECI AL BOUGHAZ

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
ولاية جهة طنجة تطوان الحسيمة  
مؤسسة التعاون بين الجماعات البوغاز

### AVIS MODIFICATIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 03/ECIB/2025

Dans le cadre de l'Appel d'Offres relatif à la gestion déléguée du Centre d'Enfouissement et de Valorisation des Déchets d'Al Boughaz et du Centre de Transfert de Tanger, et suite aux demandes formulées par plusieurs soumissionnaires, il est porté à la connaissance de l'ensemble des candidats que le délai initialement fixé pour la réalisation des levés topographiques ainsi que des études géotechniques et de stabilité, tel que mentionné à l'article 7 du règlement de consultation, a été modifié comme suit :

**Nouveau délai de réalisation : jusqu'au 31 juillet 2025 inclus.**

Cette prolongation vise à offrir aux soumissionnaires des conditions optimales pour la conduite des études requises, tout en préservant la qualité des offres techniques et financières attendues.

Par ailleurs, dans un souci d'ouverture à la concurrence et faisant suite aux sollicitations exprimées par plusieurs entreprises, tout candidat n'ayant pas encore effectué la visite des lieux est autorisé à la réaliser jusqu'au 31 juillet 2025 inclus, sous réserve d'en formuler une demande officielle adressée à l'ECI Al Boughaz.

**Toutes les autres dispositions du dossier d'appel d'offres restent inchangées.**

N° 4727/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SETTAT  
CERCLE D'EL BOROJU  
CAIDAT des BENI MASKINE AL GHARBIA  
COMMUNE BENI KHLoug

### Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N° 04/2025/BKH

Le 12/08/2025 à 11H00 min, il sera procédé, dans les bureaux de COMMUNE BENI KHLoug, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix, N° 04/2025/BKH pour : «Travaux de construction des terrains de sports à la commune territoriale Beni Khloug - province de Settat.»

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De 1 053 444,00 dh ( Un million cinquante-trois mille quatre cent quarante-quatre dirhams et 00 centimes).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 21 000,00 dh (Vingt et un mille dirhams et 00 centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ( Conformément au l'Arrêté n° 1692-23 du 4 du hija 1444 ( 23 juin 2023 ) relatif à la dématérialisation des procédures , des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 11 du règlement de consultation.

N° 4728/PA

ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION  
DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
15/A00/DPSSR-ANP/2025

### AVIS DE REPORT N°1

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que le dossier de l'appel d'offres N° 15/A00/DPSSR-ANP/2025 relatif à :

ETUDE DU PLAN D'AMENAGEMENT INTERNE ET DU PROGRAMME ARCHITECTURAL ET FONCTIONNEL DE LA ZONE D'EXTENSION DU PORT D'ESSAOUIRA

se fera par voie électronique sur le site [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

La date d'ouverture des plis est reportée à la date du 05/08/2025 à 11h00 au lieu de 22/07/2025 à 11h00

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION-  
Tél: 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 03 - Fax: 05 24 46 29 04.

N° 4730/PA



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
du Pré-scolaire & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION  
REGION RABAT SALE KENITRA  
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

### AVIS DE REPORT

- Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert national N° 25/DPSS/2025, publié au journal Libération n° 10557 du 09/07/2025, a été reportée à la date du 03/09/2025 à la même heure au lieu du 31/07/2025.
- Le reste sans changement.

N° 4729/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION DRAA-  
TAFILALET  
PROVINCE  
D'ERRACHIDIA  
CERCLE DE RISSANI  
CAIDAT DE RISSANI  
COMMUNE DE BNI-  
M'HAMED SIJILMASSA  
Avis d'appel d'offres  
ouvert national  
Sur offres de prix n°  
08/2025

Le 16-09-2025 à 10 heures,  
il sera procédé, dans la  
salle de réunions sis à la  
Commune de Bni-M'hamed  
Sijilmassa à l'ouverture  
des plis relatifs à  
l'appel d'offres ouvert national  
sur offres de prix n°  
08/2025 pour :

Travaux de construction  
des Murs de clôture des ci-  
métères au profit de la  
Commune de Bni-M'hamed  
Sijilmassa en lot  
unique

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de : Un Million  
Huit Cent Soixante Six  
Mille Quatre Cent Soixante  
dirhams et 80Cts TTC(1  
866 460.80 dhs )

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de  
Trente Sept Mille dirhams  
(37 000.00 dhs)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
30 à 34 du décret relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse

www.marchespublics.gov.ma  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n° : 06 du règlement  
de consultation  
N° 4737/PA

Royaume du Maroc  
Ministère du Tourisme, de  
l'Artisanat  
et de l'Economie Sociale  
et Solidaire  
Département du Tourisme  
Secrétariat Général  
Direction des Ressources  
et de la Formation  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
INTERNATIONAL SUR  
OFFRES DE PRIX N°  
10/2025/DRF

-Le 01/09/2025 à 10H, il  
sera procédé, dans la salle  
des réunions du Ministère  
du Tourisme, de l'Artisanat  
et de l'Economie Sociale  
et Solidaire, -Département  
du Tourisme - sise centre d'affaires,  
Mahaj Ryad, Hay  
Ryad Rabat, à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert international  
sur offres de prix ayant  
pour objet acquisition et  
installation du matériel  
informatique et de logiciel  
pour le compte du Ministère  
du Tourisme, de l'Artisanat  
et de l'Economie Sociale  
et Solidaire, -Département  
du Tourisme - en lot unique.

- Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.ma

- L'estimation des coûts des  
prestations établies par le  
maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de : Deux  
millions quatre cent trente-  
six mille dirhams toutes  
taxes comprises (2 436  
000,00DHS TTC).

-Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de

quarante mille Dirhams  
(40 000,00 DHS).

-Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
30, 32 et 135 du Décret  
n° 2-22-431 du 15 chaabane  
1444 (8 mars 2023) relatif  
aux marchés publics.

- Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.ma  
conformément aux dispositions  
de l'arrêté du ministre  
délégué auprès de la ministre  
de l'économie et des finances,  
chargé du budget n° 1692-23 du 4  
di hjiya 1444 (23 juin 2023)  
relatif à la dématérialisation  
des procédures, des documents  
et des pièces relatifs aux  
marchés publics.

-Les prospectus, des prix  
n° 01, 02,03 ,04,05,06 et 07  
objet de l'AOO international  
sur offres de prix  
N°10/2025/DRF doivent  
être déposés au plus tard le  
29/08/2025 à 16 H au Service  
Des Achats -Division des  
Ressources Financières et du  
Support Logistique-Direction  
des Ressources et de la Formation-  
Ministère du Tourisme, de l'Artisanat  
et de l'Economie Sociale et Solidaire-  
Département du Tourisme - sise  
au centre d'affaires, Mahaj  
Ryad, Hay Ryad Rabat, ou  
remis, séance tenante, au  
président de la commission  
d'appel d'offres.

-Il est prévu une visite des  
lieux le 19/08/2025 à 10  
heures au siège du Ministère  
du Tourisme, de l'Artisanat  
et de l'Economie Sociale et Solidaire,  
-Département du Tourisme -,  
sise centre d'affaires,  
Mahaj Ryad, Hay Ryad  
Rabat,  
-Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues  
par les articles 5 et 6 du règlement  
de la consultation.  
N° 4738/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA  
SANTE ET DE LA PROTECTION  
SOCIALE  
CHP AIN CHOCK  
AVIS D'APPEL D'OFFRE  
OUVERT SIMPLIFIÉ SUR  
OFFRE DE PRIX  
N 9/2025

Le 29/07/2025 à 10  
heures, il sera procédé à la  
salle de réunion du CHP  
AIN CHOCK 300 hay  
moulay abdellah ain chock  
à l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres ouvert  
simplifié sur offre de prix  
n 9/2025 relatif à :

ACHAT DE GAZ MEDICALE  
DESTINE AU CHP  
AIN CHOCK

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de :  
Minimum TTC 132 368.00  
: CENT TRENTE DEUX  
MILLE TROIS CENT  
SOIXANTE HUIT DIRHAMS  
TTC  
Maximum TTC 263 552.00  
: DEUX CENT SOIXANTE  
TROIS MILLE CINQ  
CENT CINQUANTE  
DEUX DIRHAMS TTC

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
5 000.00 CINQ MILLE  
DIRHAMS

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
30 à 34 du décret des marchés  
publics

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.ma.

les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par les articles 5 du règlement  
de consultation .  
N° 4739/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BABA  
CONSEIL DE PROVINCE DE CHTOUKA AIT BABA



DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
SERVICE DES FINANCES, MARCHES,  
PATRIMOINE ET MATERIEL  
BUREAU DES ACHAT ET MARCHES

**AVIS RECTIFICATIF RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 05/2025/CPCAB**

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°05/2025/CPCAB, relatif à l'Acquisition des véhicules aménagés en transport scolaire au profit du conseil provincial de chtouka ait baha, publié au journal :

- La libération n° 10545 en date du 27 juillet 2025 en langue française ;
- Rissalat Al Ouma n°13074 en date du 27 juillet 2025 en langue arabe.

A été modifié au niveau du vis d'appel d'offres :La date d'ouverture des plis est reportée au **mardi 12 aout 2025 à 10h00** Au lieu de jeudi 24 juillet 2025 à 10h00.

N° 4735/PA

ROYAUME DU MAROC  
WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA-SEYAT  
PROVINCE DE MEDIOUNA  
COMMUNE DE TIT MELLIL  
DIRECTION DES SERVICES  
DIVISION D'URBANISME, AFFAIRES TECHNIQUES  
ET MARCHES PUBLICS  
SERVICE D'URBANISME ET PATRIMOINES COMMUNALES  
N° 2024-05/DUATM

AVIS

ENQUETE COMODO-IN-COMODO

Suite à la demande formulée par la Société Bim Maroc sa locataire du local appartenant à Monsieur Abdellah Maach le 14 Juillet 2025, se rapportant à l'engagement de l'enquête comodo -in comodo relative au projet d'aménagement d'un Superette au magasin au RDC commercial Objet des TF n° 217502/12 et 217503/12 sis sur le lot n° 152-1 et 152-2 du lotissement Aliq à Tit Mellil, le Président de la Commune de Tit Mellil porte à la connaissance du public qu'une enquête comodo-in-comodo sera ouverte pendant une durée de 15 jours à partir de la date de publication de cet avis dans deux journaux à diffusion nationale en arabe et en français, au sujet du projet objet de la demande précitée.

A cet effet, un registre sera mis à la disposition du public au service Urbanisme ET Patrimoines Communales de la Commune de Tit Mellil pour enregistrer toute observation ou réclamation à ce sujet durant l'horaire administratif du travail de 08 h 30 à 16 h 30.

Egalement, les observations et réclamations peuvent être envoyées à cette Commune par voie postale recommandée pendant la durée d'ouverture de l'enquête.

Annonce

Le président de la commune de Guettaya Caïda ait Robaâ.

Cercle de kasba Tadla , a l'honneur de conclure à la connaissance du public, qu'il a mis au siège de la commune de Guettaya le registre d'enquête comodo - incommodo l'avis pour la réalisation d'un projet d'élevage avicole sise à " AIT MOULAL " commune de Guettaya cercle de kasba Tadla, propriété nommée " BEN DADA ", Acte n° 259 page 386 comme il a été inscrit au registre des biens sous n° 90 en date du 10/02/2022 au nom de Monsieur MOHAMMED KASSIMI.

Tout citoyen souhaitant s'exprimer sur ce projet doit faire des observations dans ce registre pendant 15 jours ouvrables. du

18.07.2025 pendant les heures habituelles de travail .

**FIDUCIAIRE CAFMA**  
RUE TRIPOLI  
N° 26 LAARY CHEIKH  
- NADOR -  
TEL : 05.36.33.24.64  
TRANSFERT DES PARTS  
SOCIALES  
DESIGNATION D'UN  
NOUVEAU GERANT  
MISE A JOUR  
DES STATUTS

1- Aux termes de l'assemblée générale Extraordinaire du 02/06/2025, les associés de la Société CAFE-RESTO MILKY au capital de 100.000,00 DHS, sise a AVENUE DES FAR N° 68-70 NADOR, ont décidé :

- Transfert de 250 parts sociales détenues par MR. YASSIN SABIRI & 250 parts sociales détenues par MR. MOHAMED SABIRI au profit de MR. AYMANE SABIRI ;  
- Nomination de MR. AYMANE SABIRI nouveau gérant de la société ;  
- Mise à jour des Statuts de la société ;  
- Pouvoirs à conférer.

2 - Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 15/07/2025 sous le N° 10547.

N° 4742/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech Safi  
Province Rhamna  
Avis d'appel d'offre  
ouvert national n°  
13/2025/INDH

Le 12/08/2025 à 10H00, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert n° 13/2025/INDH Pour : ETUDES TECHNIQUE, ASSISTANCE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR TALIBA A LA COMMUNE TERRITORIALE-LEOULOU IMLOUL - PROVINCE RHAMNA L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent vingt mille Dhs 00 cts (120 000,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est de la somme de : Deux mille Dhs 00 cts (2000Dhs).

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°09 du règlement de consultation. NB/ les concurrents doivent

produire les certificats d'agrément, délivré par le Ministère de l'Équipement instauré par l'arrêté du Ministre de l'Équipement et du Transport n°2398-22 du 07/09/2022 : D14, D15 et D16.

N° 4743/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech Safi  
Province Rhamna  
Avis d'appel d'offre  
ouvert national n°  
14/2025/INDH

Le 12/08/2025 à 10H30, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert n° 14/2025/INDH Pour : CONTROLE DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR TALIBA A LA COMMUNE TERRITORIALE OULED IMLOUL - PROVINCE RHAMNA L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Soixante-douze mille Dhs 00 cts (72 000,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est de la somme de : Un mille Dhs 00 cts (1000Dhs).

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°09 du règlement de consultation.

N° 4744/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech Safi  
Province Rhamna  
Avis d'appel d'offre  
ouvert international  
n° 15-2025-INDH

Le 12/08/2025 à 11H00, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert international n° 15-2025-INDH Pour : ACQUISITION DE QUATRE MINIBUS POUR TRANSPORT SCOLAIRE AU PROFIT DE LA PROVINCE DE RHAMNA

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Un million huit cent vingt quatre mille Dhs ttc (1 824 000,00 Dhs). Le cautionnement provisoire est de la somme de : Trente MILLE Dhs 00 cts

(30 000 Dhs) Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°4 du règlement de consultation. NB/ Les prospectus et notices sont à déposer au plus tard le 11/08/2025 à 14heurs.

N° 4745/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech Safi  
Province Rhamna  
Avis d'appel d'offre  
ouvert international  
n° 16-2025-INDH

Le 12/08/2025 à 11H30, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert international n° 16-2025-INDH Pour : ACQUISITION DE QUATRE MINIBUS POUR TRANSPORT SCOLAIRE AU PROFIT DE LA PROVINCE DE RHAMNA

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Un million huit cent vingt quatre mille Dhs ttc (1 824 000,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est de la somme de : Trente MILLE Dhs 00 cts (30 000 Dhs)

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°4 du règlement de consultation. NB/ Les prospectus et notices sont à déposer au plus tard le 11/08/2025 à 14heurs.

N° 4746/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra  
Province de Béni-Mellal  
Secrétariat Général  
DBM/SM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
INTERNATIONAL  
N° 13/BG/2025

Le 12/08/2025 à 10 H il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétaire Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture de plis relatif à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix rela-

tif aux : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DE LA PLATEFORME REGIONALE DE RESERVES DE PREMIERE NECESSITE DE LA REGION DE BENI MELLAL KHENIFRA, PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (CINQUANTE DIRHAMS).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 250.000,00 dhs (Deux Cent Cinquante Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 13.489.280,40 dhs « Treize Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille Deux Cent Quatre Vingt Dirhams, Quarante Cts ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 15 chaaban 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la (D.B.M) province de Béni Mellal, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

N° 4747/PA

**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Khémisset  
Commune de Khémisset

**Programme prévisionnel triennal modifié**  
Maître d'ouvrage : Le Président de La Commune de Khémisset.  
Année budgétaire : 2025.

Le programme prévisionnel des marchés que Le Président de La Commune de Khémisset envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027 est présenté ci-après:

**a) Prestations des travaux.**  
Année budgétaire 2025. Sans modification  
Année budgétaire 2026. Sans modification  
Année budgétaire 2027. Sans modification

**b) Prestations de fournitures.**  
Année budgétaire 2025. Sans modification  
Année budgétaire 2026. Sans modification  
Année budgétaire 2027. Sans modification

**b) Prestations de services.**

Année budgétaire 2025.					
N°	Objet	lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication
1	Frais d'animations touristiques, culturelles, commerciales et festives.	Commune de Khemisset	1 000 000,00	A.O.O.S/B.C	Apartir de 2ème Trimestre.
2	Frais de formation continue pour les élus de la commune	Commune de Khemisset	50 000,00	A.O.O.S/B.C	Apartir de 2ème Trimestre.
3	Frais de formation continue pour le personnel de la commune	Commune de Khemisset	50 000,00	A.O.O.S/B.C	Apartir de 2ème Trimestre.
4	Location de matériel des fetes	Commune de Khemisset	25 000,00	B.C	Apartir du 1er Trimestre.
5	Frais d'hébergement, de restauration et de reception.	Commune de Khemisset	200 000,00	A.O.O.S/B.C	Apartir du 2ème Trimestre.
6	Aquisition d'un terrain	Commune de Khemisset	1 550 000,00	A.O.O.S/B.C	Apartir du 2ème Trimestre.
7	études et assistance techniques	Commune de Khemisset	1 545 078,56	A.O.O.S/B.C	Apartir du 1er Trimestre.
8	Location de matériel de transport et engins	Commune de Khemisset	450 000,00	B.C	Apartir du 3ème Trimestre.

Année budgétaire 2026. Sans modification  
Année budgétaire 2027. Sans modification

N° 4740/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME  
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR  
AGRICOLE DES DOUKKALA  
BP 58 - EL JADDA

**PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE DE L'OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA**  
ANNEE BUDGETAIRE 2025

Entité : DCA

Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication de lancement	Marchés réservés à la PME
Prestations des irrigations d'appoint des plantations de cactus réalisées dans le cadre des projets solidaires de Tamsi et Boulaouane en deux lots	Tamsi et Boulaouane	2 800 000,00	Appel d'offres ouvert sur offre de prix	08/2025	0%

N° 4741/PA

« COINSANTE »  
SARL/AU  
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 02/07/2025, il a été institué une SARL/AU présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination Sociale : " COINSANTE " SARL/AU.  
Objet : La vente, la représentation de toutes spécialités des produits parapharmaceutiques, et tous dispositifs médicaux - Soins paramédicaux  
Siège social : Hay Andalous Rés KENZLI, Imm 4, RDC N°D FD N° 72 OUDJA.  
Durée : 99 ans  
Capital social : 100.000,00 Dirhams.  
La gérance : Monsieur AMANI Nabil.  
Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.  
Bénéfices : L'associé unique procède à l'affectation du résultat conformément aux dispositions légales et décide de sa mise en paiement.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Oujda le 14/07/2025 Sous le numéro 7810.

N° 4748/PA

ADVANCED MED-  
TECH EQUIPEMENT

Aux termes d'un acte sous-seing privé enregistré à Casablanca le 16/04/2025, il a été procédé à la création d'une Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique dont les caractéristiques sont les suivantes :  
1-DENOMINATION SOCIALE : ADVANCED MEDTECH EQUIPEMENT  
2-OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'importation ; l'achat et la vente de matériels et d'équipements médicaux.  
3-SIEGE SOCIAL : Casablanca, 8 Rue Abou Jaafar Bnou Atia Bourgogne  
4-DUREE DE LA SOCIETE : La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf (99)  
5-CAPITAL SOCIAL : Le capital social s'élève à Cent Mille (100.000) dirhams. Il est divisé en 1000 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique.  
6-GERANCE : Mme EL GHARBI RANIA a été nommée gérante pour une période indéterminée  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 06/05/2025 sous le numéro 977671.

N° 4749/PA

« JAK TRANSPORT »  
SARL

En date du 06/09/2024, les associés de la Société dite «JAK TRANSPORT» SARL, au Capital de 100.000,00 DH dont le Siège Social est à Mohammedia, 34 derb laayoune el alia. Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en vue de prendre les décisions suivantes :  
1) d'augmenter le Capital Social en numéraire d'un montant de (100.000,00 DH) pour le porter à (200.000,00 DH) par la création de 1000 parts sociales nouvelles, de Cent Dirhams (100) chacune, Appartenant à la société ksy holding 700 parts sociales, Mme Nadia el Jerari 300  
Parts sociales, Apres cette augmentation le capital social sera comme suit :  
- la société ksy holding : 160.000,00 dhs soit 1600 parts sociales.  
- Mr Khalid ait laasri : 10.000,00 dhs soit 100 parts sociales.  
- Mme Nadia EL Jerari : 30.000,00 dhs soit 300 parts sociales.  
2) de modifier les articles 06 et 07 des Statuts  
3) de mettre à jour les Statuts régissant ladite Société.  
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de 1er instance de Mohammedia en date du 17/06/2025 sous N° 1274.

N° 4750/PA

« DEMING INTERNATIONALE ACADEMIE DES SCIENCES DE LA SANTE » « DIASS »

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 27/06/2024, il a été établi les Statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont :  
- Dénomination : « DEMING INTERNATIONALE ACADEMIE DES SCIENCES DE LA SANTE » « DIASS » SARL AU  
- Objet : L'Exploitation d'écoles de formation professionnelle concernant les métiers de sante - conseil social.  
SIEGE SOCIAL : LOTISSEMENT ABOUAB NOUR RUE 2 IMM 9 APPT N°6 AIN CHOK, CASABLANCA.  
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DH divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DH Chacune attribuées à :  
- Mme. KHAOULA SASSIOULI. 1000 Parts Sociales  
Le GERANCE : Mme. KHAOULA SASSIOULI.  
EXERCICE SOCIAL : du 1er Janvier au 31 Décembre.  
DUREE : 99 ans.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casa-

blanca le 09/07/2025. Sous le n° 00979396. RC N° 684579.

N° 4751/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Direction des Domaines de l'Etat  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX

N° 09/DDE/DSI/2025  
Réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs  
Le 29/07/2025 à 10 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 09/DDE/DSI/2025 du 29/07/2025 pour la maintenance (pièces de rechange et main d'œuvre) du système de vidéosurveillance installé au niveau du Siège Central de la Direction des Domaines de l'Etat en lot unique.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
• Trente mille dirhams (30 000,00 DHS), toutes taxes comprises.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :  
• Cinq cent Dirhams (500,00 DHS).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Il est prévu une visite des lieux au siège de la Direction des Domaines de l'Etat, Avenue Haj Ahmed Charkaoui, Quartier Administratif Agdal à Rabat, le 24/07/2025 à 10 h 30 mn. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation. En application de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des fi-

nances, chargé du budget n°1502-23 du 13 juin 2023 portant application des dispositions de l'article 148 du décret n°2-22-431 précité, le présent appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces prévues par l'article 6 du règlement de consultation.  
N° 4752/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Direction des Domaines de l'Etat

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 10/DDE/DRAG/SFC/2025  
Réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs  
Le 11 Aout 2025 à 10 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif - Agdal - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 10/DDE/DRAG/SFC/2025 du 11/08/2025 pour la réalisation des prestations de formation au profit du personnel de la Direction des Domaines de l'Etat en lot unique, en trois thématiques :

Thématique 1 : Formation en « Management de soi et des autres : moteur de performance »  
Thématique 2 : Formation en « Renforcement des capacités de gestion et de leadership des nouveaux responsables de la DDE »  
Thématique 3 : Formation en « Arbitrage et médiation ».  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cents onze mille six cent quatre-vingt Dirhams TTC (211 680,00 DH TTC) ;  
Le cautionnement provisoire est fixé à quatre mille Dirhams (4 000,00 DH) ;  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34

du décret n° 2.22.431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation. En application de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n°1502-23 du 13 juin 2023 portant application des dispositions de l'article 148 du décret n°2-22-431 précité, le présent appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises innovantes, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces prévues par l'article 6 du règlement de consultation.  
N° 4753/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de khemisset  
Commune de khemisset  
Direction des services DAF/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 14/2025  
Le 11/08/2025 à 11H, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le président de la commune de Khemisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : Mission d'assistance, d'accompagnement et de suivi en matière de gestion déléguée des services de propreté urbaine au profit de la commune de khemisset.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma  
-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 493 200,00 dhs (quatre cent quatre-vingt treize mille deux cent dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 9 800,00 dhs (neuf mille huit cent dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31, 32 et 135 du décret N° 2-22-431 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à

l'adresse :www marchés publics gov.ma et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4754/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de khemisset  
Commune de khemisset  
Direction des services DAF/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 16/2025  
Le 12/08/2025 à 11H, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le président de la commune de Khemisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : Gros travaux de maintenance des voies urbaines à la commune de khemisset.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma  
-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3 561 000 ,00 dhs (trois million cinq cent soixante-un mille dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 60 000,00 dhs (soixante mille dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, et 135 du décret N° 2-22-431 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse :www marchés publics gov.ma et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4755/PA

Royaume du Maroc  
Ministère  
de l'Agriculture, de la  
Pêche Maritime,  
du Développement  
Rural et des Eaux  
et Forêts  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL SUR  
OFFRE DES PRIX EN  
SEANCE PUBLIQUE  
N° 17 /DRAO/2025  
Le 12/08/2025 à 10  
heures, il sera procédé au  
siège de la Direction Ré-  
gionale de l'Agriculture  
de l'Oriental à Oujda Bd  
LOUJIDI Moustapha,  
Route AOUINT ESSRAK,  
à l'ouverture des plis re-  
latifs à l'Appel d'Offres  
ouvert national relatif à la  
Fourniture, pose, installa-  
tion et mise en service  
des climatiseurs mono  
split mural au qualipole

de Berkane dans la com-  
mune de Madagh, pro-  
vince Berkane relevant  
de la zone d'action de la  
DRA de l'Oriental Oujda  
en lot unique.  
Le dossier d'appel d'of-  
fres doit être téléchargé  
à partir du portail des mar-  
chés publics Accessible à  
l'adresse : www.marches-  
publics.gov.ma.  
- le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
: Sept mille Dirhams  
(7.000,00 DH) ;TTC  
- l'estimation des couts  
des prestations est de :  
Quatre Cent quatre-  
vingt-quinze mille deux  
cent quarante Dirhams et  
00 cts (495 240,00 DH) ;  
TTC  
Le contenu, la présenta-  
tion ainsi que le dépôt  
des dossiers des concurre-  
nts doivent être

conformes aux disposi-  
tions des articles 30, 32 à  
34 du décret n° 2-22-431  
du 15 chaabane 1444 (08  
mars 2023) relatif aux  
marchés publics  
Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers  
par voie électronique dans  
le portail des mar-  
chés publics accessible à  
l'adresse www.marches-  
publics.gov.ma. Confor-  
mément à l'arrêté du  
ministre délégué auprès  
de la ministre de l'écono-  
mie et des finances,  
chargé du budget n°  
1692-23 du 23 juin 2023  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles pré-  
vues par l'article 05 du ré-  
glement de Consultation.  
N° 4756/PA  
Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé et

de la Protection sociale  
DELEGATION  
PROVINCIAL  
DE KENITRA  
Avis d'appel d'offres  
ouvert national  
13/2025  
Le18/08/2025 à 10  
Heures, il sera procédé  
dans les bureaux de la  
Délégation Provinciale  
de la Santé et de la Pro-  
tection Sociale à Kenitra-  
BP N°1554 Kénitra, à  
l'ouverture des plis rela-  
tifs à l'appel d'offres sur  
offres des prix ayant pour  
objet : La maintenance  
préventive et corrective  
des équipements d'ima-  
gerie numérique installés  
aux hôpitaux : AZZA-  
MOURI, ELIDRISSI,  
SOUK LARBAA, et dans  
les différentes formations  
sanitaires relevant de la  
Délégation Provinciale

de la Santé de Kenitra, en  
Lot unique.  
Le dossier d'appel d'of-  
fres peut être retiré à la  
Délégation provinciale  
de la Santé et de la Pro-  
tection Sociale de Kenitra  
: Bureau de sous ordon-  
nancement, il peut égale-  
ment être téléchargé à  
partir du portail des mar-  
chés de l'Etat : www.mar-  
chespublic.gov.ma.  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé à : Trois  
mille six cent vingt-qua-  
tre dirhams TTC (3 624,00  
dhs TTC)  
L'estimation des couts  
des prestations établie  
par le maître d'ouvrage  
est fixée à la somme de :  
Cent quatre-vingt-un  
mille deux cent dirhams  
TTC (181 200,00 dhs TTC)  
Le contenu, la présenta-

tion ainsi que le dépôt  
des dossiers des concurre-  
nts doivent être  
conformes aux disposi-  
tions des articles 30 à 34  
du décret n°2-22-431 du  
15 Chaabane 1444 (08  
Mars 2023), relatif aux  
marchés publics.  
Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers  
par voie électronique  
dans le portail des mar-  
chés publics accessible à  
l'adresse www.marches-  
publics.gov.ma  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles pré-  
vues par l'article 9 du ré-  
glement de la  
consultation.  
La visite des lieux aura  
lieu le 05/08/2025 à 11  
heures  
N° 4757/PA

# Horaires des trains

## SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° train	Marrakech	Benguerdj	Settat	Berkane	Casa Oudjda	Casa voyageurs	Ain Sebba	Mohammeda	Rabat Agdal	Rabat Ville	Saïd	Saïd Tabarik	Kenitra	Saïd Yahya	Saïd Slimane	Saïd Kazem	Meknes al amir	Meknes	Selba zayou	Ain taouate	Fes	
171*						5:40	5:48	5:59	6:31	6:37	6:47	6:51	7:10	7:25	7:44	7:59	8:38	7:25	7:36	7:46	8:01	
102						6:40	6:48	6:59	7:31	7:37	7:47	7:51	8:10	8:25	8:44	9:00	9:40	8:27	8:38	8:48	9:03	
600*	4:50	5:35	6:39	6:59	7:21	7:30	7:38	7:49	8:21	8:27	8:37	8:41	9:02	9:15	9:35	9:51	10:30	10:39	10:49	10:57	11:15	
602	5:50	6:35	7:39	7:59	8:21	8:30	8:38	8:49	9:21	9:27	9:37	9:41	10:02	10:15	10:35	10:51	11:30	11:42	11:53	12:04	12:35	
141						9:30	9:38	9:49	10:21	10:27	10:37	10:41	11:02	11:15	11:35	11:51	12:30	12:39	12:49	12:57	13:15	
606	7:50	8:35	9:39	9:59	10:21	10:30	10:38	10:49	11:21	11:27	11:37	11:41	12:02	12:15	12:35	12:51	13:30	13:42	13:53	14:04	14:25	
143						11:30	11:38	11:49	12:21	12:27	12:37	12:41	13:02	13:15	13:35	13:51	14:30	14:39	14:49	14:57	15:15	
610	9:50	10:35	11:39	11:59	12:21	12:30	12:38	12:49	13:21	13:27	13:37	13:41	14:02	14:15	14:35	14:51	15:30	15:42	15:53	16:04	16:25	
612	10:50	11:35	12:39	12:59	13:21	13:30	13:38	13:49	14:21	14:27	14:37	14:41	15:02	15:15	15:35	15:51	16:30	16:39	16:49	16:57	17:15	
614	11:50	12:35	13:39	13:59	14:21	14:30	14:38	14:49	15:21	15:27	15:37	15:41	16:02	16:15	16:35	16:51	17:30	17:42	17:53	18:04	18:25	
616	12:50	13:35	14:39	14:59	15:21	15:30	15:38	15:49	16:21	16:27	16:37	16:41	17:02	17:15	17:35	17:51	18:30	18:39	18:49	18:57	19:15	
618	13:50	14:35	15:39	15:59	16:21	16:30	16:38	16:49	17:21	17:27	17:37	17:41	18:02	18:15	18:35	18:51	19:30	19:42	19:53	20:04	20:25	
620	14:50	15:35	16:39	16:59	17:21	17:30	17:38	17:49	18:21	18:27	18:37	18:41	19:02	19:15	19:35	19:51	20:30	20:39	20:49	20:57	21:15	
622	15:50	16:35	17:39	17:59	18:21	18:30	18:38	18:49	19:21	19:27	19:37	19:41	20:02	20:15	20:35	20:51	21:30	21:42	21:53	22:04	22:25	
624	16:50	17:35	18:39	18:59	19:21	19:30	19:38	19:49	20:21	20:27	20:37	20:41	21:02	21:15	21:35	21:51	22:30	22:39	22:49	22:57	23:15	
626	17:50	18:35	19:39	19:59	20:21	20:30	20:38	20:49	21:21	21:27	21:37	21:41	22:02	22:15	22:35	22:51	23:30	23:39	23:49	23:57	24:15	
MA						21:15	21:23	21:34	22:06	22:12	22:22	22:26	22:49	22:59	23:23	23:41						
628	19:00	19:45	20:49	21:09	21:31	21:40	21:48	21:59	22:31	22:37	22:47	22:51	23:12	23:25	23:45	24:01						
139						22:15	22:23	22:34	23:06	23:12	23:24	23:28	23:49	24:02	24:22	24:40						
MT	21:00	21:46	22:49	23:10	23:34	23:48	23:59	0:34	0:52	1:00	1:13	1:20	1:44		2:30							

## SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° train	Fes	Ain taouate	Selba zayou	Meknes	Meknes al amir	Saïd Kazem	Saïd Slimane	Saïd Yahya	Kenitra	Saïd Tabarik	Saïd	Rabat Ville	Rabat Agdal	Mohammeda	Ain Sebba	Casa voyageurs	Casa Oudjda	Berkane	Settat	Benguerdj	Marrakech
174*	8:30					11:30	11:36	11:49	12:21	12:27	12:37	12:41	13:02	13:15	13:35	13:51	14:30	14:39	14:49	14:57	15:15
104*	2:50					4:17	4:25	4:36	5:08	5:14	5:24	5:28	5:49	6:02	6:22	6:38	7:17	7:26	7:36	7:46	8:01
AM	3:42					5:04	5:12	5:23	5:55	6:01	6:11	6:15	6:36	6:49	7:09	7:25	8:04	8:13	8:23	8:33	8:48
104*	4:55					6:12	6:20	6:31	7:03	7:09	7:19	7:23	7:44	7:57	8:17	8:33	9:12	9:21	9:31	9:41	10:06
106	5:40	5:54	6:04	6:17	6:32	7:04	7:17	7:39	8:00	8:18	8:22	8:35	8:40	9:12	9:23	9:35	9:44	10:06	10:30	11:31	12:54
170*	6:30	6:23	6:33	6:46																	
110	6:40					8:04	8:17	8:39	9:00	9:18	9:22	9:35	9:40	10:12	10:23	10:35	10:44	11:06	11:30	12:31	13:54
112	7:40	7:54	8:04	8:17	8:32	9:04	9:17	9:39	10:00	10:18	10:22	10:35	10:40	11:12	11:23	11:35	11:44	12:06	12:30	13:31	14:54
114	8:40					10:04	10:17	10:39	11:00	11:18	11:22	11:35	11:40	12:12	12:23	12:35	12:44	13:06	13:30	14:31	15:54
116	9:40	9:54	10:07	10:20	10:35	11:07	11:20	11:42	12:03	12:21	12:25	12:38	12:40	13:12	13:23	13:35	13:44	14:06	14:30	15:31	16:54
118	10:40					12:04	12:17	12:39	13:00	13:18	13:22	13:35	13:40	14:12	14:23	14:35	14:44	15:06	15:30	16:31	17:54
120	11:40	11:54	12:04	12:17	12:32	13:04	13:17	13:39	14:00	14:18	14:22	14:35	14:40	15:12	15:23	15:35	15:44	16:06	16:30	17:31	18:54
122	12:40					14:04	14:17	14:39	15:00	15:18	15:22	15:35	15:40	16:12	16:23	16:35	16:44	17:06	17:30	18:31	19:54
124	13:40	13:54	14:07	14:20	14:35	15:07	15:20	15:42	16:03	16:21	16:25	16:38	16:40	17:12	17:23	17:35	17:44	18:06	18:30	19:31	20:54
142	14:40					16:04	16:17	16:39	17:00	17:18	17:22	17:35	17:40	18:12	18:23	18:35	18:44	19:06	19:30	20:31	21:54
128	15:40	15:54	16:04	16:17	16:32	17:04	17:17	17:39	18:00	18:18	18:22	18:35	18:40	19:12	19:23	19:35	19:44	20:06	20:30	21:31	22:54
503	16:40					18:04	18:17	18:39	19:00	19:18	19:22	19:35	19:40	20:12	20:23	20:35					
132	17:40	17:54	18:07	18:20	18:35	19:07	19:20	19:42	20:03	20:21	20:25	20:38	20:40	21:12	21:23	21:35	21:44	22:06	22:30	23:31	0:14
144	18:40					20:04	20:17	20:39	21:00	21:18	21:22	21:35	21:40	22:12	22:23	22:35					
204	19:40	19:54	20:04	20:17	20:32	21:04	21:17	21:39	22:00	22:18	22:22	22:35	22:40	23:12	23:23	23:35					
146	20:40					22:17	22:30	22:52	23:13	23:31	23:35	23:48	24:00	24:12	24:23	24:35					

Trains ne circulant pas les Dimanches et les jours fériés

### Plan de transport Al Boraq à partir du Lundi 19 Septembre 2022

#### Sens Casa voyageurs > Tanger

N° de Train	1001*	1005	1009	1013	1017	1021	1025	1033	1037	1041	1045	1049	1053	1057**	1061
Casa Voyageurs	Départ	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	20:00	21:00
Rabat Agdal	Arrivée	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45
Kénitra	Départ	06:50	07:50	08:50	09:50	10:50									

# Georges Abdallah

*Ex- "révolutionnaire" libanais bientôt libéré après 40 ans en prison*

## Portrait



**J**e suis un combattant, pas un criminel": Georges Ibrahim Abdallah, dont la Cour d'appel de Paris a ordonné la libération jeudi, est un ex-"révolutionnaire" libanais condamné à la perpétuité en 1987 et emprisonné depuis 40 ans.

"Je suis un combattant, pas un criminel", a toujours martelé cet homme au regard clair et à la barbe drue.

"L'itinéraire que j'ai suivi a été commandé par les at-

teintes aux droits de l'Homme perpétrées contre la Palestine", se défendait-il devant les juges.

Né le 2 avril 1951 à Koubayat (nord du Liban) dans une famille chrétienne maronite, il milite à 15 ans au Parti populaire syrien, formation favorable à une "Grande Syrie" incluant Liban et Palestine.

Blessé pendant l'invasion du Liban par Israël en 1978, il adhère au Front populaire de libération de la Palestine, mouvement communiste et anti-impérialiste de Georges Habache.

L'instituteur taciturne fonde ensuite, avec ses frères et des cousins, les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL).

Il a déjà des contacts avec des mouvements considérés comme terroristes: Action directe (France), Brigades rouges (Italie), le Vénézuélien Carlos et Fraction Armée rouge (Allemagne).

Groupuscule marxiste pro-syrien et anti-Israélien, les FARL revendiquent cinq attentats, dont quatre mortels en 1981-1982 en France.

Les conditions de l'arresta-

tion d'Abdallah sont inédites. Le 24 octobre 1984, il entre dans un commissariat de Lyon, demandant à être protégé des tueurs du Mossad qu'il dit sur ses traces.

Il est alors détenteur d'un passeport algérien, après avoir eu des passeports maltais, marocain et yéménite, utiles pour ses nombreux voyages (Yougoslavie, Italie, Espagne, Suisse, Chypre...).

Mais la DST comprend vite que l'homme au français parfait n'est pas un touriste mais Abdel Kader Saadi, "nom de guerre" d'Abdallah.

Dans un de ses appartements à Paris, on découvre un arsenal dont des pistolets mitrailleurs et des postes émetteurs-récepteurs.

Condamné en 1986 à Lyon à quatre ans de prison pour association de malfaiteurs et détention d'armes et d'explosifs, il est jugé l'année suivante par la Cour d'assises spéciale de Paris pour complicité dans l'assassinat en 1982 de deux diplomates, l'Américain Charles Ray et l'Israélien Yacov Barsimentov, et la tentative d'assassinat d'un troisième en 1984.

Abdallah nie, réaffirme

qu'il n'est "rien qu'un combattant arabe" mais est condamné à la perpétuité, l'avocat général ayant requis dix ans d'emprisonnement.

Dans ses mémoires, Georges Kiejman, avocat des parties civiles, évoque un accusé se conduisant "comme le terroriste militant qu'il disait ne pas être". "Il insultait tout le monde, nous traitait de +porcs+ et de +sales impérialistes+", il a dû être expulsé de la salle d'audience".

Son avocat, Me Jacques Vergès, voit dans le verdict "une déclaration de guerre". Un comité de soutien est aussitôt créé, demandant sa "libération immédiate".

Devenu un des plus anciens détenus de France, emprisonné à Lannemezan (sud-ouest), il n'a jamais exprimé le moindre regret.

"Il va bien intellectuellement. C'est un militant, il reste sur ses positions, lit beaucoup et se tient très au courant de ce qui se passe au Moyen-Orient. On lui écrit du monde entier", disait en 2022 à l'AFP son avocat Me Jean-Louis Chalanset.

Depuis 1999, année où il est devenu libérable, toutes

ses demandes de libération conditionnelle ont été rejetées sauf une, en 2013, mais sous réserve qu'il soit expulsé, ce que ne met pas en oeuvre le ministre de l'Intérieur d'alors, Manuel Valls.

Au fil des ans, son sort émeut et mobilise des militants proches du Parti communiste français et de l'extrême gauche, qui accusent les gouvernements successifs d'acharnement et le considèrent comme "un prisonnier politique". Des municipalités communistes le font même citoyen d'honneur et, régulièrement, des manifestations ont lieu devant sa prison.

"Georges Ibrahim Abdallah est victime d'une justice d'Etat qui fait honte à la France", dénonçait en octobre l'écrivaine Annie Ernaux, prix Nobel 2022 de littérature.

"J'ai une forme de respect pour lui" désormais et "le braillard de la Cour d'assises est devenu un intellectuel réfléchi", même si, "enfermé dans une certitude respectable mais dogmatique, il ne fait rien pour faciliter sa libération", estimait pour sa part Me Kiejman en 2021.

”  
L'itinéraire que j'ai suivi a été commandé par les atteintes aux droits de l'Homme perpétrées contre la Palestine, se défendait Georges Abdallah devant les juges



# Lamine Yamal récupère le N.10 de Messi, Ronaldinho et Maradona

**L**amine Yamal, la jeune star du FC Barcelone et de l'équipe d'Espagne, va hériter cette saison du N.10 du Barça que portèrent naguère Lionel Messi et Diego Maradona, a annoncé mercredi le club catalan.

Souvent comparé à Messi, lui aussi sorti de la Masia, le centre de formation du club, l'ailier qui vient de fêter ses 18 ans dans des circonstances à l'origine d'une controverse portait la saison dernière le N.19, le N.10 ayant été attribué depuis 2021 à Ansu Fati, transféré cet été à Monaco.

Plus jeune joueur de l'histoire du Barça à être entré en jeu en championnat - c'était en avril 2023, il n'avait que 15 ans et neuf mois -, Yamal est devenu depuis une pièce maîtresse du club pour lequel il a inscrit 25 buts en 100 apparitions. Il a joué un rôle prépondérant dans le triplé réussi la saison passée (championnat, Coupe du roi et Supercoupe d'Espagne).

"Messi a tracé son chemin et je tracerai le mien", a-t-il dit aux journalistes lors d'un événement organisé pour l'occasion à la boutique du club, au Camp Nou. "Je vais travailler aussi dur que je peux, tout donner et tenter de rendre heureux les supporters du Barça qui sont ici et ceux qui sont chez eux."

Yamal a fait ces derniers jours les gros titres



des journaux espagnols après avoir fêté ses dix-huit ans le week-end lors d'une soirée privée pour laquelle des artistes nains avaient été embauchés.

Le ministère des Droits sociaux a demandé l'ouverture d'une enquête pour déterminer s'il y a eu atteinte à la dignité des personnes concernées à la suite d'une plainte déposée par l'Association des personnes atteintes de dysplasies squelettiques avec nanisme (ADEE).

"Au bout du compte, a dit Yamal, je travaille pour le Barça, je joue pour le Barça mais quand je suis off, je profite de ma vie, et c'est tout."

Le jeune ailier, qui a prolongé en mai dernier jusqu'en 2031, a dit aborder la saison 2025-26 avec l'envie de gagner la Ligue des champions avec le Barça et la Coupe du monde avec l'Espagne l'été prochain. "J'espère me régaler encore plus que la saison passée et réaliser mes rêves", a dit celui qui postule au prochain Ballon d'or.

Outre Messi, d'autres gloires du football ont porté le maillot N.10 du Barça, comme Diego Maradona et Ronaldinho. "Trois légendes du football, trois légendes de ce club", a dit Yamal. "Je suis reconnaissant de ce qu'ils ont donné à mon club et j'essaierai de prolonger cet héritage."

## Forfait de Jude Bellingham



Le milieu de terrain du Real Madrid Jude Bellingham pourrait être absent jusqu'à douze semaines alors que son club a annoncé mercredi qu'il se remettait d'une opération réussie à une épaule.

"Notre joueur Jude Bellingham a été opéré avec succès d'une luxation chronique de l'épaule gauche", a indiqué le Real dans un communiqué.

Le club madrilène n'a pas précisé la durée de son indisponibilité mais selon des médias espagnols, il lui faudra environ 12 semaines avant de revenir sur les terrains, soit courant octobre.

L'international anglais, âgé de 22 ans, est régulièrement gêné par son épaule depuis qu'il se l'est luxée lors d'un match du championnat d'Espagne en novembre 2023. Il joue depuis avec une protection qui soutient son articulation sous son maillot.

Il sera indisponible pour la reprise et devrait notamment manquer le déplacement en Liga sur la pelouse de l'Atlético Madrid fin septembre, ainsi que les deux premières journées de la phase de ligue de la Ligue des champions.

Bellingham devrait aussi être forfait en sélection pour les matches de qualification pour la Coupe du monde contre Andorre et la Serbie, les 6 et 9 septembre.

## Modric à l'AC Milan "pour continuer à jouer un football compétitif"

L'inusable Luka Modric a choisi à 39 ans de rejoindre l'AC Milan après treize saisons au Real Madrid, car il voulait "rester en Europe, continuer à jouer un football compétitif", a-t-il expliqué mercredi.

"Je suis heureux d'être ici et j'ai hâte de commencer une nouvelle aventure. Je voulais rester en Europe, continuer à jouer un football compétitif. J'avais d'autres propositions, mais lorsque le Milan s'est manifesté, pour moi, cela a été évident dès le premier instant", a déclaré Modric à la chaîne de télévision de son nouveau club.

"Le Milan est l'un des plus grands clubs d'Europe. Milan ne peut pas se satisfaire de la moyenne et doit avoir les plus grands objectifs possibles : gagner des titres, rivaliser avec les meilleures équipes

du monde. C'est pourquoi je suis ici", a-t-il poursuivi.

Modric a signé un contrat d'un an, jusqu'en juin 2026, contrat assorti d'une option pour une saison supplémentaire, avec l'AC Milan qui a terminé à une décevante 8e place de son championnat et ne jouera pas de compétition européenne.

Le Croate a remporté sous le maillot du Real Madrid six Ligues des champions, quatre Ligas, deux Coupes du Roi et cinq Supercoups d'Espagne.

"Je ne suis jamais satisfait, je veux toujours plus, a-t-il prévenu. Quand tu as ressenti cette sensation (de gagner), tu veux la ressentir encore davantage. J'ai encore faim, encore envie".

Pour expliquer sa longévité, Modric qui aura 40 ans le 9 septembre, a estimé

que "le plus important, c'est l'amour pour le jeu, pour le football". "C'est ce que j'ai encore, ce que je ressens encore dans mon ventre, ce feu. C'est ce qui me pousse (...) il n'y a pas de secret, si ce n'est la passion, l'amour du football".

Le vice-champion du monde 2018 a également convoqué ses souvenirs d'enfance marqués par le Milan: "Quand j'étais enfant, je regardais beaucoup le championnat italien, Milan était mon équipe préférée", a-t-il rappelé.

"A cette époque, en Croatie, nous suivions beaucoup le Milan parce que c'était l'un des clubs les plus populaires au monde. Aussi parce qu'il y avait Zvonimir Boban, qui était mon idole", a-t-il conclu en référence à son compatriote qui a porté le maillot rossonero de 1992 à 2001.

## Crystal Palace fait appel de son exclusion de la Ligue Europa

Le club anglais de Crystal Palace, rétrogradé de la Ligue Europa à la Ligue Europa Conférence par l'UEFA au nom de la règle de la multipropriété, va faire appel de cette décision devant le tribunal arbitral du sport (TAS), a confirmé mercredi son président Steve Parish.

Les Londoniens ont obtenu sur le terrain leur qualification pour la Ligue Europa (C3) en remportant la finale de la Coupe d'Angleterre en mai contre Manchester City.

Mais l'UEFA, l'instance dirigeante du football européen, a statué que Crystal Palace ne pouvait disputer la compétition en raison d'un conflit d'intérêts impliquant l'ancien dirigeant du club, John Textor, qui détient aussi une part de l'Olympique lyonnais, également qualifié pour la C3.

Textor s'est retiré de Crystal Palace début juillet, une décision prise trop tard selon l'UEFA qui a fixé au 1er mars la date limite pour céder ses parts dans un club pour respecter

les règles.

Moins bien classé dans son championnat (12e) que Lyon (6e), Crystal Palace a dû céder la place à l'OL.

Selon la décision de l'UEFA, c'est Nottingham Forest, septième de Premier League, qui prendrait la place du club londonien en Ligue Europa.

"Il existe une procédure d'appel, donc nous saisissons le TAS, qui est le tribunal d'arbitrage compétent, et nous sommes très confiants. Nous pensons avoir de solides arguments juridiques", a affirmé le président du club Steve Parish, dans le podcast "The Rest is Football".

"Ce n'est clairement pas une bonne décision, selon nous. Nous savons de manière formelle que John (Textor) n'avait pas d'influence décisive sur le club. Nous savons que nous l'avons prouvé au-delà de tout doute raisonnable, car c'est un fait", a-t-il conclu.

# Message de condoléances de SM le Roi à la famille de feu Ahmed Faras

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de condoléances et de compassion aux membres de la famille de feu Ahmed Faras.

Dans ce message, le Souverain dit avoir appris avec une grande émotion et une profonde affliction la nouvelle du décès de l'ancien international, feu Ahmed Faras, que Dieu l'agrée en Sa sainte miséricorde.

En cette douloureuse circonstance, Sa Majesté le Roi exprime à l'ensemble des membres de la famille de feu Ahmed Faras, à ses proches, aux amis du défunt et à ses admirateurs, et à tra-

vers eux, à la famille sportive nationale, en particulier au club de Chabab Mohammedia de football, Ses vives condoléances et Sa sincère compassion suite à la disparition de l'une des grandes étoiles du football marocain et son meilleur buteur international, qui a contribué, grâce à son talent exceptionnel, au rayonnement du football national sur les plans continental et international, dans les années 60 et 70 du siècle dernier.

Sa Majesté le Roi rappelle aussi que feu Ahmed Faras fut le premier joueur marocain à

remonter le Ballon d'Or africain en 1975 et a également contribué au sacre de l'équipe nationale lors de la Coupe d'Afrique des nations en 1976.

Le Souverain dit partager les sentiments de tristesse de la famille du défunt suite à cette perte cruelle, la volonté divine étant imparable, tout en Se remémorant, avec considération, les nobles qualités humaines du défunt et son patriotisme sincère dans la défense des couleurs nationales, qui ont fait de lui un modèle à suivre pour les générations suivantes.

Le Souverain implore le Très-Haut, en ces

jours bénis, d'accueillir le défunt en Son vaste paradis, de le rétribuer amplement pour ses bonnes œuvres au service de sa patrie et d'accorder aux membres de sa famille patience et réconfort.

"Et fais la bonne annonce aux endurants qui disent, quand un malheur les atteint : Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde ; et ceux-là sont les biens guidés", véridique est la parole de Dieu.

*Ahmed Faras tire sa révérence*

## Le football marocain dit adieu à une icône

Avec le décès de l'ancien international Ahmed Faras, mercredi à Mohammedia, le football marocain dit adieu à l'une de ses stars les plus remarquables, qui a fait l'histoire par ses performances sportives et marqué les esprits par ses qualités humaines.

Décédé à l'âge de 78 ans des suites d'une longue maladie, Faras évoquera toujours pour les Marocains les bons souvenirs de la Coupe d'Afrique des nations de football en 1976, remportée par les Lions de l'Atlas pour la première fois de leur histoire.

Premier Marocain à avoir glané le Ballon d'Or africain, Faras était connu pour son pied gauche magique, sa bonne frappe de balle et son jeu de tête efficace, ce qui en faisait l'avant-centre le plus doué de sa génération et un goalador typique.

Grâce à ses qualités physiques, techniques et tactiques, il s'affirme au poste d'avant-centre pendant plus de deux décennies tant avec son club de cœur, le Chabab de Mohammedia qu'avec l'équipe nationale.

Né en 1946 à Mohammedia, Faras a été sélectionné pour la première fois en espoirs en

1965, avant de rejoindre, l'année suivante, l'équipe nationale "A". Lors de sa carrière internationale, il participe notamment à la Coupe du monde de 1970 au Mexique et aux phases finales de Coupe d'Afrique des nations en 1972, 1976 (remportée par le Maroc) et 1978. Il a également pris part à la phase finale des Jeux olympiques de Munich en 1972, avec à la clé une qualification au deuxième tour.

Au niveau national, Faras a fait les beaux jours du Chabab de Mohammedia de 1965 à 1982, avec notamment le titre de champion du Maroc en 1980 et la Coupe du Trône en 1972 et 1975.

Sur le plan individuel, Faras a été le meilleur buteur du championnat national avec seize buts inscrits en 1969 et 1973 et, surtout, vainqueur du Ballon d'Or africain en 1975, une consécration qui va lui octroyer une nouvelle dimension.

Grâce à son humilité et son parcours remarquable, Ahmed Faras a marqué les esprits et reste ancré dans l'imaginaire collectif comme étant le modèle de l'homme marocain courageux et généreux.



## Youssef Lekhedim rejoint le Deportivo Alavés

Le jeune prodige marocain, Youssef Enriquez Lekhedim, s'est engagé, mercredi, avec le club espagnol de Deportivo Alavés pour une durée de quatre saisons en provenance du Real Madrid.

"Le Deportivo Alavés a officialisé l'engagement du prometteur latéral gauche Youssef Enriquez, qui sera lié au club jusqu'en juin 2029", a indiqué la formation basque dans un communiqué.

Agé de 19 ans, l'international marocain viendra renforcer la ligne défensive de l'équipe.

Issu du centre de formation du Real Madrid, Youssef Lekhedim a évolué dans toutes les catégories de jeunes du club madrilène jusqu'à intégrer l'équipe réserve, le Real Madrid Castilla, avec laquelle il a disputé 35 rencontres, inscrivant un but et délivrant quatre passes décisives.

Le jeune Marocain a également été convoqué à plusieurs reprises par l'entraîneur du Real Madrid, Carlo Ancelotti, pour des rencontres avec l'équipe première.

Il a aussi pris part cet été à la Coupe du monde des clubs au sein du groupe dirigé par Xabi Alonso.

## Epreuve malienne pour le Onze national en quarts de la CAN féminine

*Ghizlane Chebbak dans l'équipe type de la phase de groupes*

Le Onze national affrontera, ce soir à partir de 20 heures au stade olympique à Rabat, la sélection du Mali, et ce pour le compte des quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations féminine (CAN 2024).

L'équipe du Maroc qui a hérité, sur le papier, d'un adversaire qui reste à sa portée mais gare à l'excès de confiance. L'équipe est tenue de rendre une bonne copie et elle est outillée pour atteindre l'objectif escompté, à savoir aller le plus loin possible dans la compétition, sachant que lors de la précédente édition, l'EN avait été finaliste.

Outre la rencontre Maroc-Mali, la journée de vendredi verra également la programmation d'un autre match des quarts, devant opposer à partir de 17 heures au stade Larbi Zaouli à Casablanca la Zambie au Nigeria.

Samedi, le programme comporte Algérie-Ghana à 17 heures avec comme cadre le stade municipal à Berkane, alors qu'à 20 heures, le tour des quarts sera clôturé par la confrontation Afrique du Sud-Sénégal qui

se déroulera au stade d'Honneur à Oujda.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que la capitaine du Onze national, Ghizlane Chebbak, a été retenue dans l'équipe type de la phase de groupes de cette CAN féminine.

Le groupe d'étude technique de la CAF a dévoilé le meilleur Onze de la phase de groupes de la CAN (Maroc-2024) qui se tient jusqu'au 26 juillet au Maroc, "composé dans un schéma en 4-3-3, mettant en lumière les talents les plus brillants de ce premier tour, à l'issue d'une phase de groupes spectaculaire marquée par 45 buts inscrits en 18 rencontres", précise la CAF sur son site électronique.

Selon la même source, le trio retenu en milieu de terrain, constitué de Rasheedat Ajibade (Nigeria), Ghizlane Chebbak et Refiloe Jane (Afrique du Sud), combine créativité, puissance et intelligence de jeu, notant qu'en meneuse de jeu, Ghizlane Chebbak, élue meilleure joueuse de la phase de groupes, a "rayonné par sa vision, sa qualité de passe et son sens du but".

Chebbak (34 ans) a contribué à la quali-

fication de l'équipe nationale du Maroc en quarts de finale avec 4 réalisations en phase de groupes.

La ligne défensive du Onze type repose sur une charnière centrale expérimentée, composée de Bambanani Mbane (Afrique du Sud) et de la Zambienne Lushomo Mweemba, aux côtés de Ashleigh Plumpre (Nigeria) et Fikile Magama (Afrique du Sud).

Dans les buts, la gardienne algérienne Chloé N'Gazi a été élue meilleure portière de ce premier tour.

Aux avant-postes, le trio offensif sélectionné, formé des Zambiennes Racheal Kundanjanji et Barbra Banda ainsi que de la Sénégalaise Nguenar Ndiaye, reflète parfaitement l'intensité et le talent déployés durant cette phase de groupes.

La sélectionniste de l'Afrique du Sud, Desiree Ellis, championne en titre avec la Banyana Banyana, a été désignée meilleure entraîneuse de la phase de groupes.

T.R. avec MAP

## A Copenhague, un chef à vélo fait sortir au grand air la gastronomie locale

A vide de grand air depuis sa jeunesse passée chez les scouts, le chef danois Morten Kryger Wulff propose des balades gastronomiques à vélo à travers Copenhague, qui allient découvertes urbaines et gustatives.

En ce mercredi de juillet, algues grillées, crème à l'aneth, frittée de haricots, pizza nordique et glace au cassis sont au menu d'une promenade de plus de quatre heures qui mènera les cyclistes du port de Copenhague au parc naturel d'Amager.

"En termes de cuisine, c'est le plus proche que je peux être de la nature, à la manière d'un chef", explique à l'AFP le chef danois, âgé de 56 ans, en coupant de la ciboulette face à la mer.

Environ tous les quarts d'heure, il pose son vélo, déplie sa table et cuisine.

"Vous enlevez les murs d'un restaurant traditionnel et vous vous exposez à la ville et aux éléments", poursuit-il.

Son vélo-cargo, un engin de

plus de deux mètres de long et 130 kg qu'il a imaginé il y a dix ans, rassemble tout ce dont il a besoin: un plan de travail qui se rabat, un frigo, un bec-à-gaz et les ingrédients nécessaires pour préparer le repas à chaque étape de la promenade.

"C'est impressionnant de le voir cuisiner de cette petite cuisine, de voir à quel point tout est compact", note l'une des participantes à la promenade, la Copenhaguoise Pernille Mårtensson, venue fêter l'anniversaire de son mari.

"Le parcours fait partie du menu", insiste le chef. "Par exemple, le plat avec du poisson ou des crustacés ou des algues est typiquement servi le long des canaux de Copenhague."

Sur les quais, il fait revenir des crevettes avant de les servir dans des coquillages.

Au fur et à mesure que M. Kryger Wulff et son groupe s'éloignent du centre-ville de Copenhague, le cuisinier, passé par le Savoy à Londres et l'Interconti-



ental de Genève, raconte son projet et sa ville.

Tout a commencé en 2002 quand il s'est fait déloger d'un parc municipal pour avoir voulu y faire un barbecue avec ses amis. Il prend alors la décision de cuisiner - légalement - à l'extérieur à l'aide d'un vélo qu'il va développer pour l'occasion.

Sa démarche s'inscrit dans une approche écologique.

"La nourriture servie pendant le parcours est évidemment cultivée et achetée localement" et même les vins proviennent de la région de Copenhague, souligne-t-il avant de vanter les qualités environnementales de la promenade, qui ne produit qu'une quantité

minimale de déchets.

"Le vélo, c'est le véhicule le plus sensé, le véhicule le plus intelligent. Il ne consomme aucune énergie, vous pouvez avoir une batterie, mais on avance avec les pédales", s'enthousiasme-t-il.

A deux roues, "on rencontre la ville, les locaux", insiste-t-il.

De son propre aveu, le "chef à vélo" comme il se surnomme, est "extrêmement passionné par les vélos-cargos et ce qu'ils peuvent faire".

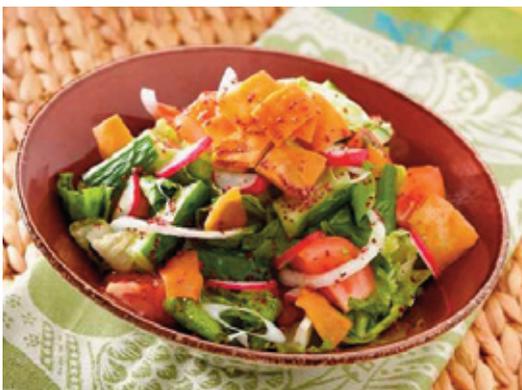
Il participe fréquemment aux championnats danois de vélo-cargo, une compétition insolite qui a lieu chaque année dans les rues de la capitale danoise baptisée "la course des coursiers".

En 2016, il a été élu coursier de l'année, une récompense due à son projet gastronomique grâce auquel il a "montré les nombreuses possibilités du vélo-cargo à travers son projet de cuisine ambulante".

Il y a plus de 385 kilomètres de pistes cyclables à Copenhague, la plus ancienne date de 1892.

### Recettes

## Salade Fattoush



#### Ingrédients

- 2 grands pains pita
- 1 gousse d'ail écrasée
- 1 c. s. d'huile d'olive
- 2 concombres (250 g) coupés en fines rondelles
- 750 g de tomates coupées en tranches fines
- 3 petits oignons blancs finement hachés
- 1 poivron vert (200 g) coupé en petits morceaux
- 1 botte de persil finement ciselé
- 1/2 botte de feuilles de menthe ciselées
- 100 g d'arroche hachée
- 2 c. s. de jus de citron

#### Préparation

Avec un pinceau, huilez les pitas des deux côtés. Faites-les griller à plat dans le four pendant 10 à 15 minutes. Laissez refroidir, puis cassez-les en petits morceaux.

Mélangez les concombres, les tomates, l'oignon, le poivron et les herbes dans un saladier. Au moment de servir, ajoutez-y les morceaux de pita. Mélangez le reste de l'huile d'olive, le jus de citron et l'ail, et arrosez la préparation.

## Les Français veulent moins d'enfants qu'il y a 20 ans

Les Françaises et les Français veulent moins d'enfants qu'il y a 20 ans, selon une enquête de l'Institut français des études démographiques (Ined), publiée mercredi.

Parue dans la revue "Population et Sociétés", cette étude analyse les réponses à l'Étude des relations familiales et intergénérationnelles (Erfi 2), menée en 2024 en France sur un échantillon représentatif de 12.800 personnes âgées de 18 à 79 ans.

Cette enquête informe sur "le nombre idéal d'enfants dans une famille" et le nombre d'enfants que les personnes interrogées ont l'intention d'avoir dans leur vie.

Le nombre idéal d'enfants était de 2,3 en moyenne en 2024, contre 2,7 en 1998, d'après les résultats de l'étude, précisant que deux tiers (65%) des 18-49 ans considèrent "deux" comme le nombre idéal d'enfants dans une famille, contre moins de la moitié (47%) en 1998.

En 1998, la moitié considérait que la famille idéale avait trois enfants et plus, ils ne sont plus que 29% en 2024.

La norme de la famille à deux enfants reste "très marquée", mais est de plus en plus considérée "comme un maximum et non plus comme un minimum", souligne l'Ined.

Les chercheurs ont, en outre, constaté un écart entre le nombre d'enfants souhaités et la taille réelle des familles. Les femmes nées en 1980 souhaitaient en 2005 2,5 enfants en moyenne, mais n'en ont eu que 2,1.

Or, en 2024, le nombre d'enfants souhaités a nettement chuté chez les jeunes de moins de 30 ans: entre 1,9 et 2 enfants.

Le recul des intentions de fécondité s'observe dans tous les groupes sociaux, quels que soient le milieu, le revenu, le niveau de diplôme ou le sexe, selon la même source.

Les chercheurs ont aussi examiné les effets des inquiétudes quant à l'avenir: 35% des personnes de 25-39 ans "très inquiètes des perspectives pour les générations futures" comptent "probablement" ou "certains" avoir un enfant (ou un enfant de plus), contre 46% des personnes moins inquiètes.

En 2024, 663.000 bébés ont vu le jour en France, "le plus faible" nombre de naissances sur un an depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

